

C.R.I.C. N° 144 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique**

Mardi 22 mai 2018

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Pécriaux, Salvi.....	1
<i>Pétition sur la sauvegarde du métier des aides familiales</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Martin, Mmes Salvi, Lecomte, M. Daele, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	3
<i>Proposition de résolution visant à renforcer la sensibilisation à la diversité sexuelle dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, déposée par M. Lefebvre, Mmes Kapompole, Lambelin, Gonzalez Moyano, MM. Prévot et Courard (Doc. 497 (2015-2016) N° 1)</i> .....	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte.....	3
<i>Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Lecomte, Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mmes Kapompole, Tillieux, Salvi, MM. Daele, Martin.....	5
<i>Proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mmes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1)</i> .....	12
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi.....	13
<i>Reprise de séance</i> .....	13

*Proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mmes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1) (Suite).....* 13

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne..... 13

*Exposé de Mme Tillieux, coauteure de la proposition de résolution*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux..... 13

*Discussion générale*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Salvi, Durenne, Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 14

*Examen et vote des amendements*..... 18

*Vote sur l'ensemble*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux..... 19

*Confiance au président et au rapporteur*..... 19

*Interpellations et questions orales*..... 19

*Question orale de Mme Moinnet à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accessibilité du système téléassistance pour les personnes dépendantes »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 19

*Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cahier de revendication de la ligue Handisport francophone »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 21

*Question orale de Mme Lambelin à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'importance du soutien aux familles monoparentales »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 22

*Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le subventionnement des centres régionaux d'intégration (CRI) pour l'année 2018 »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 25

*Question orale de M. Puget à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'observance aux traitements prescrits pour les maladies chroniques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 27

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le suicide des personnes âgées en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 29

*Question orale de M. Dupont à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'annonce de la construction de nouveaux hôpitaux par le Groupe Jolimont »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dupont, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 30

*Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la nécessaire transversalité des politiques de promotion de la santé »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 32

*Reprise de la séance..... 33*

*Interpellations et questions orales (Suite)..... 33*

*Question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'affichage dans les locaux de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 33

*Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution de la flotte de véhicules publics « verts » au sein du Service public de Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 34

*Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'internalisation des missions sous-traitées par le Service public de Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 35

*Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'aménagement des fins de carrière des fonctionnaires wallons et la semaine des 30 heures avec embauche compensatoire »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 36

*Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'élargissement des conditions de recrutement prévues à l'article 119quater du Code de la fonction publique wallonne »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 37

*Question orale de M. Henry à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'Observatoire de Cointe »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 38

*Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut des agents de la fonction publique wallonne »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....39

*Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut des receveurs régionaux »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....41

*Question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la protection des femmes victimes de violences de genre et le rapport intermédiaire du plan d'action national Genre »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 41

*Organisation des travaux (Suite)..... 44*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 44*

*Interpellations et questions orales retirées..... 44*

<i>Liste des intervenants</i> .....	45
<i>Abréviations courantes</i> .....	46

Présidence de Mme Durenne, Vice-présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de la commission. Qui souhaite la parole sur ce point ?

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je souhaiterais que l'on fasse remonter à nouveau la demande à la Conférence des présidents, à savoir de commencer officiellement nos travaux à 9 heures 30 pour le confort de chacun. Finalement, on garde toujours 9 heures 15 même si dans l'esprit de beaucoup, c'est 9 heures 30. Ce serait donc bien que, officiellement, l'on fasse remonter cette demande.

On en avait déjà parlé plusieurs fois ici pour le confort de toutes et tous. Cela sera-t-il possible ? Merci.

**Mme la Présidente.** - Effectivement, c'est un sujet qui a déjà été abordé à plusieurs reprises et on le constate encore, aujourd'hui. Je me tourne vers notre secrétaire, qui fera remonter la demande en Conférence des présidents.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - J'appuie. On en a, effectivement, déjà parlé.

Tant que l'on est dans l'organisation des travaux, avant de passer aux points proprement dits, je voulais aussi comprendre de quelle manière les textes de l'arriéré remontent. J'ai souvenir que, lors des derniers ordres des travaux, il n'y avait pas eu de demande spécifique des membres de la commission de faire remonter les textes. Je m'étonnais, dès lors, de voir les textes aujourd'hui. Le règlement est peut-être différent de celui en vigueur à la Fédération – c'est tout à fait possible –, mais j'avais souvenir que l'on n'avait pas demandé de faire remonter, et l'on se retrouve avec

des textes. Je souhaiterais avoir l'information du pourquoi.

**Mme la Présidente.** - Vous avez entièrement raison, Madame Salvi. Ce sont des demandes faites entre la commission et la Conférence des présidents. Dans ce laps de temps, les groupes font les demandes auprès du greffe. C'est ainsi que vous voyez des textes remonter.

**Mme Salvi (cdH).** - Cela ne passe pas par la commission, cela remonte directement à la Conférence des présidents, c'est réglementaire. Est-ce bien cela ?

**Mme la Présidente.** - Oui, sur demande de l'auteur. Cela ne passe pas par la commission, c'est entre la commission et la Conférence des présidents.

Y a-t-il d'autres demandes particulières ? Non.

### *Pétition sur la sauvegarde du métier des aides familiales*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition sur la sauvegarde du métier des aides familiales.

Je demande à chacun de nous faire part de ses positions et de ses demandes aujourd'hui.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Madame la Présidente, au nom du groupe socialiste, je voudrais demander que l'on organise une audition de l'un des responsables de la pétition dans une perspective d'échange avec eux.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - On a pu prendre connaissance de la pétition, qui date de début avril, si je ne me trompe pas.

Depuis lors, il y a eu, au sein de cette commission, de longs débats relatifs aux aides familiales, que ce soit au travers des textes déposés par Mme Bonni et M. Stoffels ou au travers des différentes discussions que l'on a pu avoir en cette commission.

J'aurais plutôt proposé que, lorsque l'on sera dans le texte décretaal relatif à l'assurance autonomie, puisqu'il s'agit bien de cela, in fine, étant donné que les deux sont liés, on les reçoive à ce moment-là.

J'ai l'impression que, là, on n'est ni dans le texte décretaal ni dans les textes parlementaires, puisque tout cela est déjà bien derrière nous.

Je ne voyais pas l'intérêt de le faire au milieu du gué.

Je n'ai pas de problème, mais à partir du moment où le texte décretaal sera sur la table.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Pour nous, l'intérêt est d'abord que la démarche n'est pas une petite démarche : 12 000 personnes ont déjà signé la pétition. En outre, il s'agit d'entendre les arguments avancés avant même de se plonger dans les travaux parlementaires, pour que chaque groupe s'y prépare le mieux possible. Qui plus est, le règlement prévoit que l'on puisse entendre les pétitionnaires. Avec mon groupe, nous souhaitons avancer sur le sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - Madame la Présidente, nous nous rallions à la position du cdH.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Je souhaite aussi que les pétitionnaires puissent être entendus, de manière à ce que l'on puisse au moins les écouter pour prendre position et envisager l'éventuelle suite que nous pouvons donner à cette pétition.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Si l'on s'en tient à une application stricte du règlement, l'on pourrait également demander un rapport au Gouvernement. On ne souhaite toutefois pas rentrer dans une application trop rigide du règlement.

Il s'agit de faire en sorte d'exercer notre travail parlementaire sur une question essentielle et d'entendre des représentants de 12 000 pétitionnaires inquiets.

Ce sera l'occasion, pour chacun des groupes, de les entendre, éventuellement, d'exprimer des positions qui ne seront pas nécessairement les mêmes et d'avoir un débat préalable à celui de nos travaux parlementaires sur un texte essentiel pour cette législature, dans le cadre des travaux de notre commission.

On insiste beaucoup pour accorder l'attention voulue et l'intérêt voulu à la démarche qui nous a été transmise.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Je reprends le règlement du Parlement concernant les pétitions : « La commission saisie d'une pétition peut décider d'auditionner le représentant des pétitionnaires et demander un rapport au Gouvernement ». La commission est toujours maîtresse de la possibilité d'auditionner et de demander le rapport. Tout cela n'est pas de droit.

Je me permets de réaffirmer notre position.

Encore une fois, j'ai énormément de respect pour le combat mené, aujourd'hui, par les aides familiales. L'ensemble du secteur fait également le tour des partis politiques, puisque l'on a eu l'occasion de les rencontrer, ici, pendant plus de trois heures, au niveau cdH. Ils ont fait exactement la même chose, au niveau du MR, du Parti socialiste et d'Ecolo. On a déjà passé de nombreuses heures d'échanges entre nos différents groupes, de façon extrêmement sereine.

Je rappelle également que le Gouvernement, à travers la ministre, concerte, aujourd'hui, très largement sur le sujet.

Encore une fois, je n'ai aucun souci à entendre les représentants du secteur, à partir du moment où cela se rattache à un texte, comme on l'a fait de nombreuses fois dans cette commission et dans d'autres commissions, par ailleurs. Je n'ai pas de souci à les auditionner, mais je demande que cela se fasse dans le cadre d'une dynamique décretaale, comme cela sera le cas avec l'assurance autonomie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Madame la Présidente, j'entends bien, mais chacun sait, ici, que l'intérêt de ce type d'audition est justement, de manière proactive, de pouvoir entendre des représentants du secteur avant qu'un texte ficelé ne soit déposé sur la table.

Que le secteur rencontre individuellement chaque parti politique à son siège à Bruxelles, c'est très intéressant, mais, jusqu'à preuve du contraire, c'est encore le Parlement qui travaille sur les textes légaux et non les quartiers généraux des partis politiques.

C'est notre rôle, en tant que Commission des affaires sociales du Parlement wallon, d'entendre les représentants d'une pétition qui a réuni plus de 12 000 personnes, qui émane d'un secteur complet extrêmement inquiet par rapport à un texte qui va nous arriver et pour lequel on souhaiterait faire preuve de proactivité. C'est tout de même, à notre estime, légitime de la part d'une commission parlementaire.

**Mme la Présidente.** - J'ai bien entendu les positions de chaque groupe politique.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Peut-on avoir une idée du calendrier du dépôt du texte ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Le texte sera examiné dans les prochaines semaines par le Gouvernement.

Par ailleurs, je le réaffirme, il n'y a pas de modification du métier des aides familiales, ce en quoi la concertation a permis d'éclairer l'entièreté du secteur.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - La concertation est-elle antérieure ou postérieure à la pétition ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - La concertation a commencé à l'automne de l'année passée.

En ce qui concerne la clarification avec le secteur, elle a lieu postérieurement à la pétition. C'est la raison pour laquelle, à mon avis, aujourd'hui, la question ne se pose plus pour le secteur.

**M. Martin** (PS). - Nous interpellons le secteur pour nous assurer que cette clarification est bien partagée.

**Mme la Présidente**. - Je vous remercie pour les différentes interventions.

Nous allons passer au vote sur la proposition de M. Martin de demande d'audition du secteur à quinzaine.

La demande d'audition est rejetée par 6 voix contre 4.

La pétition est renvoyée à l'arrière.

*(Mme Gérardon, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LA SENSIBILISATION À LA DIVERSITÉ SEXUELLE DANS LES MAISONS DE REPOS ET LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS, DÉPOSÉE PAR M. LEFEBVRE, MMES KAPOMPOLE, LAMBELIN, GONZALEZ MOYANO, MM. PRÉVOT ET COURARD (DOC. 497 (2015-2016) N° 1)

**Mme la Présidente**. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à renforcer la sensibilisation à la diversité sexuelle dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, déposée par M. Lefebvre, Mmes Kapompole, Lambelin, Gonzalez Moyano, MM. Prévot et Courard (Doc. 497 (2015-2016) N° 1).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte** (MR). - Je souhaite désigner Mme Durenne.

**Mme la Présidente**. - Mme Durenne est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

#### *Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de résolution*

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, je démarrerai en excusant mon collègue, M. Lefebvre, primo signataire de la proposition de résolution et également fortement impliqué dans toute la démarche et toute l'initiative. Il a d'ailleurs, la semaine passée, le jeudi 17 mai, dans le cadre de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, évoqué la question dont nous allons discuter ce matin, puisque le texte est à l'ordre du jour à son initiative également.

Par rapport à ce texte, je voulais rappeler qu'au départ, il avait été déposé en 2016, suite à toute une série de reportages réalisés dans le cadre justement de la Journée de lutte contre l'homophobie, par rapport à une action qui avait été menée dans la Province du Luxembourg avec le Centre d'action laïque Luxembourg et une des maisons Arc-en-ciel.

Pourquoi ? Pour identifier, à l'époque, un label pour pouvoir dire que certains lieux publics peuvent

recueillir, en tout cas accueillir de manière positive, les personnes LGBT.

On le sait, la Wallonie s'investit déjà en matière de lutte contre les discriminations. Je voudrais évoquer la réglementation concernant la lutte contre les discriminations datant du 6 novembre 2008, l'article 337 du CWASS relatif à la réglementation propre aux maisons de repos qui évoque le respect des droits individuels des résidents afin de garantir le respect de leur vie privée, affective et sexuelle. Mme la Ministre a, d'ailleurs, aussi annoncé, dans le cadre de cette journée de lutte contre l'homophobie, le Plan wallon de lutte contre l'homophobie.

Finalement, cette résolution poursuit un but avoué du Gouvernement wallon, à savoir la lutte contre l'homophobie, mais dans un contexte qui nous préoccupe fortement au sein de ce Parlement, puisque différentes initiatives sont liées à cette matière, à savoir le vieillissement de la population, en Wallonie.

C'est vrai que, pour nous, groupe socialiste – mais je pense que nous pouvons être rejoints par les différents groupes au sein de cette assemblée –, chacun a le droit de vivre sa vie amoureuse comme il l'entend, quel que soit son âge.

Cette résolution qui vise à renforcer la sensibilisation à la diversité sexuelle, dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, ne vise pas à mettre en place un label *gay friendly*, comme on peut le voir à certains endroits dans notre pays, puisque Mme la Ministre Bianca Debaets avait évoqué ce label sur Bruxelles.

Pourquoi avons-nous voulu envisager une autre démarche ? Parce que ce type de label pourrait être perçu comme plus stigmatisant. Je pense d'ailleurs à une réponse du ministre de l'époque, M. Prévot, le 22 février 2016, à une question posée par M. Lefebvre sur cette matière. Il évoquait le fait que ce type de label pouvait être contre-productif, quoique nous avons quand même un exemple assez intéressant aux Pays-Bas où il y avait une réticence à la base à mettre en place ce type de réglementation. Ensuite, on voit que, sur le terrain, cela peut fonctionner.

En tout cas, pour le Parti socialiste et pour les signataires de ce texte, l'idée était d'avoir une démarche plus inclusive et basée sur les outils dont nous disposons déjà au niveau de la Wallonie. Comme je l'avais précisé, à l'entame, nous avons déjà des outils, que ce soit au niveau du CWASS par rapport à toute une série d'éléments. Autant renforcer ceux-ci et, tout simplement, introduire, dans la Charte relative à la qualité de l'hébergement et de l'accueil des aînés – tel que défini dans l'annexe 118 du CWASS – partie réglementaire – l'obligation, d'une part, d'organiser des campagnes de sensibilisation contre la LGBTI phobie, en collaboration avec les maisons Arc-en-ciel et le

Centre interfédéral pour l'égalité des chances, à destination à la fois des résidents, mais aussi du personnel d'encadrement.

Il y a une autre demande formulée dans cette résolution, spécifiquement pour le personnel d'encadrement, puisqu'il nous semble nécessaire d'induire une obligation en termes de formation, permettant un meilleur accueil des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexes.

En fait, l'on se rend compte que lorsque l'on pose la question facialement, au niveau des responsables de maisons de repos, leur première réponse est de dire que tout le monde est accueilli normalement, correctement. C'est logique, cela fait partie de la volonté et du projet de la maison de repos. Sur le terrain, les associations constatent qu'il y a des réticences, des difficultés, et c'est souvent lié à une méconnaissance, à une difficulté, peut-être en termes de prise en charge. Je pense, par exemple, à la question du VIH, de l'hépatite ; il faut aussi avoir des réponses adaptées par rapport aux situations que l'on peut vivre sur le terrain. Cela nécessite, à notre avis, une prise de conscience et d'abord un respect de la diversité par rapport aux orientations sexuelles, de l'identité de genre, de la déconstruction des stéréotypes, mais aussi une formation sans doute plus large par rapport aux implications que l'on pourrait avoir.

Il faut aussi pouvoir introduire l'obligation, dans cette charte, de pouvoir prévenir tous les comportements discriminants avec sanction à la clé. Il faut envoyer un message clair sur le terrain, en disant que c'est une Wallonie, inclusive et tolérante que nous souhaitons ; c'est important d'avoir une attitude très claire par rapport à tout propos discriminatoire qui pourrait exister.

Je parlais, tout à l'heure, de toute la question de la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles. Là aussi, je pense qu'il faut pouvoir oser évoquer quelque chose qui reste tabou. On a aussi régulièrement évoqué, dans cette commission, la question du tabou de la vie sexuelle des personnes âgées. On a vu tout le chemin qui restait à faire. Ici, quand on parle de la vie sexuelle des personnes LGBTI, on est dans la même dynamique, parfois, d'un véritable tabou. Il faut pouvoir évoquer tous les éléments liés à cette vie sexuelle et, notamment, la question des maladies sexuellement transmissibles dont je vous parlais tout à l'heure.

Il y a aussi le fait d'envisager la possibilité – pourquoi pas – de mettre à disposition des résidents du matériel de réduction des risques sexuels. Tout cela, finalement, induit une seule et même logique : avoir, au sein de nos maisons de repos, une dynamique la plus ouverte et tolérante possible, tout en étant dans une démarche de prévention des risques.

Enfin, il faut renforcer toutes les actions visant à briser les tabous de la sexualité liée à l'âge, quelle que

soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Là, on est dans la logique du Plan wallon de lutte contre l'homophobie, présenté par Mme la Ministre, le 17 mai dernier. Je ne doute pas qu'elle aura à cœur de nous soutenir par rapport à ce texte qui permet de faire évoluer la Wallonie dans le bon sens.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - Mme Kapompole l'a effectivement rappelé, nous disposons aujourd'hui d'outils nombreux qui rencontrent les préoccupations décrites dans la proposition de résolution. On citera, bien évidemment, le Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI.

L'agenda est tout à fait en phase, puisque le Gouvernement wallon a adopté, jeudi dernier, le volet wallon 2018-2019 de ce plan d'action.

En approuvant le plan d'action contre la discrimination et la violence à l'égard des LGBTI, le Gouvernement wallon réaffirme clairement son ambition de poursuivre la lutte, toujours actuelle, contre l'homophobie et d'accompagner chaque personne dans son orientation sexuelle et son identité de genre, peu importe son âge. Une des mesures envisagées par le plan d'action vise justement à sensibiliser les médecins, mais également le secteur de la santé de façon plus large.

Ce texte demande l'obligation pour les établissements pour aînés d'organiser des campagnes de sensibilisation contre la LGBT phobie. Si l'on accepte cette obligation de mettre en place des campagnes de sensibilisation pour cette thématique bien précise, pour nous, en tout cas, la question se pose aussi d'autres politiques qui pourraient également faire l'objet de campagnes de sensibilisation : par exemple, la consommation raisonnée de médicaments, l'e-santé

L'obligation encore pour le personnel est de demander de suivre une formation permettant un meilleur accueil des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenres. Cette formation, comment l'envisagez-vous ? En termes, par exemple, de périodes, combien d'heures doit-on y consacrer ? Si cette formation doit s'inclure dans le cursus du personnel qui encadre nos aînés, dans les MR-MRS, cette compétence n'est-elle pas de ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Sinon comment l'envisagez-vous ? Est-ce une ASBL qui devrait prendre en charge cette formation ? Cette formation bien sûr aura un coût. Ceci a-t-il été envisagé, chiffré ?

D'une manière générale, nous ne sommes pas opposés à la sensibilisation du personnel ainsi que de porter une attention à l'égard des résidents ; l'idée d'introduire plus libéralement cette thématique, cette discussion dans les maisons de repos est une bonne chose, mais cela ne peut pas se faire sous couvert d'obligations diverses tant dans le chef des résidents que du personnel de direction ou du personnel soignant. Vous l'avez rappelé, d'ailleurs, l'article 337 du CWASS fait déjà mention d'une certaine forme d'obligation en la matière. Je ne citerai effectivement que certains points extrêmement importants : celui de respecter les droits individuels des résidents, de garantir le respect de leur vie privée affective et sexuelle, de favoriser le maintien de leur autonomie, et cetera.

Les outils nous les avons. Je pense que la ministre aussi est très volontaire dans cette démarche. Je ne pense pas que cela apporte une plus-value à ce qui est déjà mis en place et qui fonctionne bien.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Je voulais tout d'abord souligner le travail accompli, depuis le dépôt de cette résolution qui a été déposée durant la session 2015-2016. Vous le disiez vous-même, Madame Kapompole, dans votre exposé, beaucoup de choses ont déjà été mises en place où la sensibilisation a déjà été faite sur de nombreux points. Je reprendrai simplement le décret du 11 avril 2004 qui a été complété par son arrêté d'exécution, en mai 2015, qui prévoit que les maisons Arc-en-ciel ont pour mission, dans leur ressort territorial, d'organiser, de soutenir, de coordonner des actions visant à lutter contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et la promotion de l'égalité des chances.

Il me revient aussi que des actions de sensibilisation, au sein même des maisons de repos, ont été mises en place notamment en Province de Luxembourg, subsidiées dans le cadre de la lutte contre l'homophobie. D'ailleurs, Madame la Ministre, peut-être que vous allez pouvoir faire le point sur ces différents points-là. Ma collègue a parlé aussi de l'article 337 du CWASS qui dit aussi clairement que « les établissements pour aînés qui bénéficient d'un type de fonctionnement sont tenus de respecter les droits individuels des résidents, de garantir le respect de leur vie privée affective et sexuelle et de favoriser leur participation à la vie sociale, économique et culturelle ». Le respect des orientations sexuelles est donc bien une norme de fonctionnement à laquelle les établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées doivent répondre. Ce respect est décliné aussi dans la charte relative à la qualité des établissements qui, même si elle n'est pas obligatoire, constitue une orientation qui doit influencer tout le secteur et qui prévoit donc d'intégrer le principe du respect de la dignité humaine.

Nous avons parlé aussi du plan d'action, présenté la semaine dernière, avec les actions que la Wallonie s'engage à mener ou mène déjà avec le Centre interfédéral. Je ne reprendrai pas l'entièreté de ce qui a été proposé dans le cadre de ce plan interfédéral, mais juste la mesure n° 9 qui demande de « sensibiliser et d'informer les médecins, mais aussi plus largement le secteur de la santé quant à la spécificité du groupe trans, afin de leur offrir des services adaptés et aussi au travers de campagnes existantes ou à venir ».

Clairement, la Wallonie a toujours eu pour ambition de garantir l'exercice des droits des LGBTI et de briser les tabous. C'est la preuve que tous ces problèmes de discrimination constituent, pour le cdH, mais pour le Gouvernement wallon aussi, une question prioritaire. Même si je pense que l'intention est louable, nous voyons que les choses ont énormément avancé, ces dernières années, et que, finalement, cette résolution se retrouve déjà, en grande partie, dans les différents textes d'aujourd'hui et à venir.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je voudrais d'abord remercier pour l'attention portée à la question de la vie affective et sexuelle de l'ensemble des personnes en maison de repos et, en particulier, des personnes LGBTI. C'est une question importante et donc sur le fond de la proposition de résolution, je n'ai pas de difficulté. Par contre, comme l'a souligné, Mme Vandorpe, entre autres, il y a, depuis le début de cette résolution, énormément de chemin qui a été parcouru et nous ne pouvons que nous réjouir à la fois du chemin en termes, je le rappelle, de reconnaissance des maisons Arc-en-ciel et aussi de l'augmentation du nombre de maisons Arc-en-ciel qui sont, par essence, les acteurs les plus appropriés en termes de démarche, comme c'est d'ailleurs le cas dans le Luxembourg, de concertation, d'accompagnement et de formation à l'intérieur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

Deuxième chose, dans les toutes prochaines semaines, le Gouvernement sera saisi, sur proposition de ma part, d'une modification du CWASS, en profondeur, en ce qui concerne les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, l'accompagnement, en général, des aînés.

Dans ce cadre-là, je compte avoir une discussion au Gouvernement pour non plus passer par une démarche volontaire, comme vous le rappeliez, Madame Vandorpe, mais par une démarche obligatoire de qualité. Cela entraînera donc la fin de la charte, mais, comprenez-moi bien, pour avoir une obligation de

démarche qualité dans laquelle – et je n'ai pas de difficultés à m'y engager – une attention particulière sera accordée à la qualité de la vie et, donc, au respect de la vie affective et sexuelle, en particulier, en ce qui concerne les personnes LGBTI.

Si je n'ai pas de problème sur le fond, en fait, cette proposition de résolution vient à un moment où une série de choses ont avancé ; je pense que l'on ne peut que s'en réjouir. En parallèle, des choses changeront encore. Cette proposition faisant référence à la Charte et étant donné mon souhait de proposer au Gouvernement, et puis au Parlement, le fait de retirer cette Charte pour avoir une obligation de démarche qualité, vous comprendrez que, dans l'état actuel de cette proposition de résolution, je ne peux proposer de la soutenir. Mais c'est une question de forme et non pas de fond.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Après avoir entendu mes deux collègues, je m'étais dit que l'on était plutôt dans une logique de régression par rapport à toute la question de la discrimination par rapport aux LGBT. Après avoir entendu Mme la Ministre, je comprends que notre texte, quelque part, se retrouvera sans doute, d'une façon ou d'une autre, dans la modification en profondeur du CWASS relative aux maisons de repos, puisque l'aspect de la démarche obligatoire – spécifiquement l'aspect de la démarche obligatoire liée à la discrimination envers les LGBTI – serait pour Mme la Ministre, d'après ce que j'ai compris, un élément prioritaire.

Ce que j'entends bien, c'est que notre texte risque d'être repris. C'est un élément que je trouve assez positif parce que vous savez, si nous avons décidé de mettre le texte à l'ordre du jour, malgré tout le chemin parcouru, rappelé par mes collègues – mais il me semblait l'avoir également dit dans mon texte introductif et dans mon texte de présentation –, c'est parce que sur le terrain, il y a encore des problèmes ; on revient vers nous en nous disant : « Il y a des endroits où l'on n'a pas été accepté. Il y a des endroits où l'on ne peut pas dormir dans la même chambre. Il y a des endroits où il reste encore bon nombre de démarches discriminantes et véritablement dénigrantes ».

Il s'agit de mettre en conformité la volonté du Gouvernement wallon, que nous ne nions pas ; au contraire, cela a été l'objet de ma présentation. Je l'ai dit, à l'entame de mon propos, la Wallonie dispose de nombreux outils. Je ne dirai pas que ceux-ci rencontrent tout à fait la volonté du texte, mais ils existent. Je l'ai concédé et dit à l'entame de la présentation.

Le texte déposé par M. Lefebvre et les autres membres cosignataires du groupe socialiste complète les articles 118 et 337 du CWASS et les rend plus effectifs par rapport à cette notion d'obligation.

Je voudrais proposer aux collègues – puisque, comme Mme la Ministre l'a dit, elle reviendra avec des éléments – que, dans le cadre de ce retour et pour préparer celui-ci, l'on puisse entendre les associations de terrain, les acteurs qui disent, à un moment donné qu'il y a toute une série d'éléments sur la table, au niveau de la Wallonie, que l'on entend la volonté de respecter la liberté individuelle et la dignité des personnes, mais, sur le terrain, cela ne fonctionne pas pour telle ou telle raison.

Pourquoi serait-il intéressant de les entendre ? Pas nécessairement par rapport à notre texte – notre texte est surtout là pour apporter sa pierre à l'édifice, comme tous les parlementaires, ici dans ce Parlement, peuvent le faire –, mais parce que s'il y a un texte en préparation, au niveau du Gouvernement, il serait intéressant d'avoir cette écoute des parlementaires vis-à-vis des situations de terrain. À ce moment-là, à mon avis, ce serait une bonne chose non seulement pour le travail réalisé, au sein du cabinet de Mme la Ministre, mais aussi pour les parlementaires qui devront se positionner sur un texte à ce niveau-là.

Mme Lecomte a évoqué la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis entièrement d'accord avec elle. Je pense qu'il faut à chaque fois, lorsque l'on a un thème comme celui-ci, penser le déclouisonnement et voir, à tous les niveaux de pouvoir, ce qui peut être réalisé. Il y a une part qui peut être réalisée au niveau de la Wallonie, très clairement – et d'ailleurs, Mme la Ministre y travaille, elle vient de le dire –, mais on peut aussi travailler au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est notre but, la démarche, d'ailleurs, est effectuée dans ce cadre-là.

En conclusion, nous reconnaissons le travail accompli. D'ailleurs, cela a été précisé, c'était pour moi important de le dire. Je ne voulais pas venir en disant que notre texte est la dernière merveille du monde et qu'il n'y a que ce texte-là qu'il faut entendre, qu'il faut écouter. Non, il y a eu suffisamment de débats et de questions posées et de réponses obtenues des ministres successifs en la matière. La Wallonie a des outils à travailler sur le sujet, on en est bien conscients. Cependant, sur le terrain, l'on constate encore des manquements. Donc, écoutons les acteurs de terrain pour faire aussi notre religion, si je puis dire, par rapport à ces manquements.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Peut-on envisager, à quinzaine, une rencontre avec les associations de terrain et les acteurs de terrain, dans une logique de préparation à ce travail effectué et que Mme la Ministre nous dit devoir présenter en Gouvernement wallon, tout simplement pour pouvoir, sur la base de ce texte,

déterminer le ressenti du terrain par rapport à ce qui existe déjà et ce qui est en préparation ?

**Mme la Présidente.** - Si je comprends bien votre demande, Madame la Députée, en suite de la discussion de ce matin, c'est d'entendre les associations de terrain à quinzaine. Avez-vous un nom spécifique ?

**Mme Kapompole (PS).** - On a évoqué les maisons Arc-en-ciel, mais il y a d'autres acteurs qui pourraient être entendus, ici. On pourrait, à mon estime, demander aux différents groupes de donner un nom d'association. Je ne pense pas que l'on doive refaire des auditions fleuves. Le but c'est plutôt d'éclaircir le flou existant entre la dimension du Gouvernement, qui est volontariste par rapport à la lutte contre l'homophobie, et j'en ai bien conscience, je suis convaincue que cette volonté est sincère. La preuve en est qu'il y a eu cette déclaration et que Mme la Ministre vient encore de compléter le propos. Cependant, d'un autre côté, il s'agit de déterminer le ressenti, sur le terrain, d'acteurs et de personnes qui vivent des situations discriminantes.

Notre rôle, ici, est de pouvoir être éclairés sur la question avant même que l'on ait un texte venant du Gouvernement.

Si chacun propose une association, que l'on vous envoie le nom d'une association, vous pouvez valablement organiser les travaux assez rapidement.

**Mme la Présidente.** - Avant de céder la parole à Mme Vandorpe, un petit point pratique : soit l'on arrête aujourd'hui les personnes que nous souhaitons auditionner...

*(Réaction de Mme Vandorpe)*

Permettez-moi d'aborder un point pratique quelques secondes.

Si nous convenons d'auditions, puisqu'il y avait une demande de Mme Kapompole, si nous voulons une personne par groupe, il faut l'arrêter aujourd'hui, sinon je me dois de l'inscrire dans le cadre de l'examen de nos travaux à quinzaine. À ce moment-là, les auditions seraient reportées non pas à quinzaine, mais à un mois.

Voilà, Madame Kapompole, pour la précision de votre demande.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Je ne suis pas du même avis de Mme Kapompole quant à auditionner au préalable sur le ressenti, les sentiments, et cetera. Je ne suis pas contre le fait d'entendre les gens, bien entendu, mais je pense qu'il serait préférable de les auditionner quand on a le projet de décret sur la table. Il y a alors, là, une cohérence à les entendre et à les confronter aussi par rapport à ce qui est dans le texte, pour, éventuellement, travailler à ce niveau-là.

Même si j'entends que l'on est dans le mois intéressant, les auditionner alors que l'on a tous réagi sur la résolution, où l'on a vu qu'il y avait une dynamique menée tant par le Gouvernement wallon qu'au niveau fédéral également avec le plan interfédéral, je pense que, aujourd'hui, le timing n'est pas bon pour ces auditions. Mais nous ne sommes absolument pas contraires à des auditions dans le cadre du projet de décret.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je m'étonne de la réflexion qui vient d'être faite. Il faudrait attendre un texte pour auditionner des personnes qui pourraient alimenter notre débat. Je ne vois pas bien l'intérêt alors des travaux de notre Parlement.

Justement, le travail de notre Parlement, c'est précisément d'écouter le terrain, d'entendre toutes les réflexions qui pourraient alimenter nos travaux et nous pencher le plus sérieusement possible sur les textes proposés. C'est justement l'inverse. Il me semble que les auditions doivent précéder les textes ; cela a toujours été de mise.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Il n'y a pas de difficulté majeure. On pourrait se rejoindre sur différents éléments. D'une part, je suppose que, dans l'élaboration du texte effectué par Mme la Ministre, elle mène une concertation. Elle a sa méthode de travail, on la connaît, elle a cette dimension-là. On vient encore d'en discuter par rapport à la problématique des aides familiales, elle a sans doute pu rassurer le secteur sur certains points.

Du coup, on pourrait envisager, pour nous parlementaires qui ne sommes pas dans cette dimension-là, une écoute du secteur par rapport à un texte qui existe déjà. Puisque nous avons cette résolution sur la table, nous pourrions au moins demander aux acteurs de terrain ce qu'ils en pensent. Rappelez-vous, à l'époque, lorsque nous avions vu l'étude effectuée par Énéo, il y avait la dimension d'avoir des maisons de repos orientées uniquement vers les personnes LGBT. On s'était dit : « Non, nous n'allons pas aller dans cette logique-là, nous voulons une démarche plus inclusive ». Ce serait donc intéressant d'avoir, ne serait-ce que pour cet aspect-là, l'évolution d'une structure aussi représentative qu'Énéo par rapport à cette question-là.

Ici, on a le retour du terrain qui nous dit qu'il y a des difficultés par rapport à cette volonté d'avoir une Wallonie la plus inclusive possible, quelle que soit son orientation sexuelle. Ayons cette démarche-là par rapport à la question qui nous préoccupe, puisque nous avons un texte sur la table.

Je ne comprends pas la peur ou la crainte exprimée par Mme Vandorpe d'avoir des auditions maintenant. Que du contraire, cela nous permettra, par rapport à un dossier comme celui-là, d'être suffisamment éclairés lorsque le texte arrivera du Gouvernement afin de pouvoir l'analyser avec toute la clairvoyance possible.

**Mme la Présidente.** - Pour faire la synthèse des expressions, nous parlons de deux textes, mais, aujourd'hui, nous sommes amenés à examiner un texte, qui est la proposition de résolution. On entend que le Gouvernement travaille de manière active et apparemment dans le sens que la résolution préconise. Toutefois, vous ne demandez pas, ici, des auditions sur le travail de Mme la Ministre, qui interviendra très certainement en temps utile, mais concernant votre proposition de résolution.

Je comprends, à titre personnel, toutes les interventions et certainement la complétude des différents textes, mais il me semble intéressant de se positionner sur les auditions relatives à cette proposition de résolution. Je comprends qu'il y a un travail en cours, mais cela ne doit pas empêcher le Parlement de travailler également.

Je dis cela à titre personnel : je ne me vois pas, en tant que présidente, refuser des auditions sous prétexte qu'un texte arrive. Il faut se positionner par groupe par rapport aux auditions, mais, de mon point de vue, il me semble que ces auditions sont légitimes.

La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Je vais vous rappeler, parce que vous avez raison d'évoquer votre position de présidente, que lorsque j'étais présidente de cette commission il m'est arrivé, à la demande de certains collègues du groupe MR, il me semble, par rapport à l'assurance autonomie, d'avoir des auditions préalables au dépôt du texte. Cela n'a jamais posé problème, au contraire. À un moment donné, notre rôle ici, en tant que députés, est d'être éclairés le plus largement possible par rapport aux éléments.

Ici, le cas qui nous occupe est un texte qui est sur la table, qui – Mme la Ministre l'a encore rappelé tout à l'heure –, sur le fond, correspond tout à fait au travail réalisé, pas sur la forme. Quelle est alors la difficulté d'entendre les acteurs de terrain ?

On pourrait s'entendre là-dessus.

**Mme la Présidente.** - On comprend bien votre demande, Madame Kapompole, maintenant aux collègues de se positionner.

La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - Qui peut le plus peut le moins, quelque part. Sur le fond, le projet de décret va effectivement rencontrer les préoccupations du PS. Les

auditions, en ce qui nous concerne, devront avoir lieu à cette occasion.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Ma collègue, Mme Vandorpe, s'est déjà largement exprimée sur le sujet. Madame Kapompole, je sens bien votre volonté d'être constructive – comme souvent d'ailleurs – de se demander s'il n'y aurait pas un intérêt pour voir si votre résolution est toujours d'actualité in fine. En même temps, dans l'expression que vous avez eue – surtout celle après avoir entendu les parlementaires, après l'expression de la ministre –, vous avez reconnu le fait que, depuis le dépôt de cette résolution qui date de 2016, les choses ont largement avancé dans les différents plans et également sur le terrain.

Tout comme vous, je n'ai jamais de souci à faire des auditions, à partir du moment où cela colle à une actualité de texte, qu'il soit parlementaire – une proposition de décret, une résolution – et de surcroît un projet de décret.

Pour le coup, ici, dans les expressions politiques des uns et des autres, on a entendu clairement, même de la part de l'auteur, que le texte déposé et sur lequel on discute est largement sur les rails et, dans les faits, par rapport à ce qui se prépare et que, par ailleurs, Mme la Ministre arrive avec quelque chose. Autant je peux vous suivre largement sur une série de choses, autant, sur la logique des auditions à ce stade-ci, j'ai un peu de mal, en me demandant quel est l'intérêt, puisque la résolution – vous le dites vous-même – est largement exécutée et le texte est en concertation.

Voyons et entendons, si nécessaire, en dehors de la commission – ce que je ne doute pas que chacun d'entre nous fait dans les différents secteurs –, mais sur la résolution elle-même, je ne vois pas l'intérêt à ce stade.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). - Pour clarifier mon propos – parce qu'à certains moments, dans la discussion, ce que je peux dire peut sembler plus confus ; je m'en excuse – cette proposition de résolution, pour moi et mon groupe, complète de façon pertinente ce qui existe déjà. Je ne pourrais donc pas dire, à l'heure actuelle, que les nombreux outils que j'ai salués, qui existent, sont suffisamment complets, sinon on n'aurait pas déposé le texte. On a autre chose à faire, d'autres textes peuvent encore être déposés. On n'aurait pas perdu du temps ni fait perdre votre temps à déposer un texte, si l'on avait estimé qu'il n'était pas utile et nécessaire pour la Wallonie. On a donc décidé clairement.

Par rapport aux auditions, j'entends bien, ni le MR ni le cdH ne veulent entendre les acteurs de terrain sur la question des discriminations envers les personnes...

*(Réaction d'un intervenant)*

Honnêtement, à un moment donné, il faut être clair.

*(Réaction d'un intervenant)*

Oui, c'est ce que j'entends, c'est ce que je comprends.

Il me semblait pertinent d'avoir au moins cette écoute au sein du Parlement. C'est l'endroit où l'on est censé écouter le ressenti de la population et des gens qui la représentent, surtout dans des matières comme celles-là, où l'on sent qu'il y a un gap entre la volonté affichée du Gouvernement et la réalité de terrain ; on avait cette fenêtre de temps qui nous permettait d'avoir... Si cela se trouve, tout allait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais nous avons l'impression qu'il était nécessaire d'avoir cette information complémentaire. Ce n'est pas possible. Nous en prenons acte et nous attendrons le document, comme Mme la Ministre l'a souligné.

Par contre, si l'on ne peut pas avoir d'audition, ce que je déplore au nom de mon groupe, le texte restera alors dans l'arriéré et nous demanderons qu'il soit associé, comme cela a déjà été le cas, au texte qui reviendrait du Gouvernement, parce qu'on le trouve toujours pertinent.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - On a ici deux discussions qui s'entremêlent : d'une part, la discussion sur la résolution en tant que telle qui cible une problématique particulière, puis une question plus large qui est la lutte contre les discriminations et l'homophobie, qui fait partie d'un plan de Mme la Ministre.

On peut lier les deux sans aucun problème, puisque la problématique évoquée par la résolution peut s'insérer dans un ensemble plus large.

Quelle que soit la piste que l'on choisit d'investiguer soit le point précis de la résolution, c'est-à-dire le meilleur accueil dans les maisons de repos pour les couples de même sexe ou, de manière plus large, le Plan d'action de lutte contre l'homophobie, il me semble pertinent d'entendre les acteurs de terrain, puisque ce sont des mesures qui s'adressent au public LGBTI+.

Je pense donc pertinent d'entendre les représentants de cette communauté, qui est regroupée au sein d'une association faitière, Arc-en-ciel Wallonie, qui a toujours eu des avis très pertinents, que ce soit en positif ou en négatif, mais toujours précis et constructifs par rapport à toutes les mesures qui ont été prises ou qui n'ont pas été prises par le Gouvernement wallon.

Que ce soit pour la problématique de l'accueil des LGBTI+ en maison de repos ou la lutte contre l'homophobie, de manière plus générale, je trouverais

intéressant que l'on puisse recevoir officiellement ces personnes, ici, au Parlement wallon ; non pas externaliser la concertation chacun de notre côté en partis politiques, mais de manière à pouvoir entendre collectivement leurs demandes et leurs critiques.

Il est toujours plus intéressant de pouvoir le faire préalablement aux prises de décision plutôt qu'après. Cela permettra notamment, à Mme la Ministre, s'il y a des choses à modifier dans les décisions qu'elle sera amenée à prendre, de le faire de la manière la plus précise et la plus efficace à l'avenir. C'est une manière de travailler qui peut être constructive et efficace.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Madame la Présidente, je voudrais réagir sur les deux débats que nous avons eus ce matin.

Nous avons un président du Parlement qui appartient au cdH, M. Antoine, qui rappelle régulièrement, à chaque fois qu'il en a la possibilité, à grand renfort d'interviews et d'expressions médiatiques, que sa volonté est que le Parlement soit ouvert sur la société civile. On l'a entendu à de très nombreuses reprises sur le sujet.

Cela fait deux sujets qui sont évoqués, ce matin, dans la commission qui est la nôtre : le premier sur le secteur des aides familiales. On reçoit une pétition avec 12 000 pétitionnaires, un secteur mobilisé et inquiet. Notre groupe demande des auditions. Comme le disait Mme Kapompole, qui a présidé cette commission, pendant de nombreuses années, quand il y avait ce type de demande, émanant tant de la majorité que de l'opposition, dans le passé, cela n'a jamais posé de difficulté quand le PS présidait la commission. Ici, c'est toujours le cas aussi.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Oui, mais quand on était en majorité aussi avec le cdH et que l'on répondait aux demandes du MR.

Ici, on a une demande qui est formulée, ce matin, et elle est remballée sous prétexte que l'on doit attendre les propositions du Gouvernement ; Montesquieu doit se retourner dans sa tombe. Je suis assez interpellé par l'argument utilisé, tout à l'heure, à savoir qu'il fallait attendre les propositions du Gouvernement pour que le Parlement fasse son travail. Je n'ai jamais vu cela, c'est une forme d'asservissement du pouvoir législatif au pouvoir exécutif qui ne manque pas de m'interpeller. C'est une drôle de manière d'appréhender le travail parlementaire de la part de la coalition cdH-MR.

Ici, l'on se retrouve avec un autre sujet d'actualité – qui, certes, est pris en charge par la ministre et par le Gouvernement, et je l'en félicite –, mais qui continue à poser des problèmes concrets sur le terrain et pour

lequel l'on a une proposition concrète qui arrive à l'ordre du jour, aujourd'hui.

On demande à pouvoir rencontrer le tissu associatif, pour pouvoir se forger une opinion et faire évoluer nos propositions, le cas échéant, à la fois au niveau de notre groupe et j'imagine au niveau des autres groupes, et donc d'avoir le meilleur texte possible qui soit adopté, in fine, par la commission et par le Parlement et l'on nous refuse cette possibilité de nous ouvrir à la société civile et aux acteurs de terrain et de les entendre.

Encore une fois, de la part de formations politiques qui ne manquent jamais de rappeler leur intérêt quant au tissu associatif et tout ce qui s'ensuit, il y a deux poids, deux mesures ; il y a deux discours tout à fait différents : il y a le discours à la rue des Deux Églises et il y a le discours de la réalité au Parlement wallon.

Je ne vois pas ce qu'il y a de difficile ou de problématique à pouvoir rencontrer, avant que l'on ait un texte ficelé du Gouvernement qui soit déposé ici et voté comme un seul homme par la majorité et la coalition cdH-MR, et à pouvoir entendre les acteurs de la société civile, pour forger une opinion – c'est quand même notre travail de parlementaire – et de pouvoir, in fine, avoir un texte qui rencontre les difficultés se posant sur le terrain.

Je suis extrêmement interpellé par ce refus qui devient systématique de la part de la coalition de pouvoir entendre des acteurs de terrain pour nous permettre de faire notre travail parlementaire correctement ; ce qui va totalement à l'encontre des effets d'annonce du président de ce Parlement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je vois que M. Martin s'emporte, mais je reviendrai plutôt à la proposition que Mme Kapompole a faite et que je rejoins sur le fait de remettre le texte de l'arriéré, de le ressortir et d'y apporter les auditions en temps voulu.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). - Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que si les auditions sont refusées – on n'a pas encore voté et j'espère que d'ici là, avec la discussion et les arguments, vous reviendrez à la raison – par la majorité MR-cdH, à ce moment-là, je demande que le texte soit remis à l'arriéré et ajouté au texte du Gouvernement qui reviendra sur la question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - C'est ce que je proposais, tout à l'heure, quand je disais que le moment n'était pas opportun, aujourd'hui, pour les auditions et que, dans le cadre, cela le serait plus. Bien entendu, avec le lien avec

votre texte. Sur ce point, j'adhère tout à fait et c'est cette proposition que je fais d'initiative de cette manière.

**Mme Kapompole (PS).** - Il faudra peut-être envisager deux votes : soit des auditions, dans la foulée de notre discussion de ce matin, dans 15 jours, avec des associations. Je le répète, je ne voulais pas organiser des auditions fleuves sur cela, je voulais juste demander un nom d'association par groupe politique ; ce qui veut dire que l'on pourrait avoir trois ou quatre associations entendues. Ce serait largement suffisant pour se faire une idée, encore une fois, de la réalité de terrain.

Je voudrais aussi ajouter aux propos de mon collègue, M. Martin, que l'on touche là deux priorités essentielles pour le Gouvernement wallon : à la fois la lutte contre les discriminations – cela a été rappelé –, mais aussi le vieillissement de la population, qui a fait l'objet de discussions via des panels citoyens, au sein de notre assemblée, et donc d'une ouverture à la société civile très concrète par rapport à cela. Pour moi, en effet, nous ne sommes pas cohérents si nous refusons ces auditions.

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, pour essayer de faire la synthèse de tout cela, on entend bien les propos de M. Martin et de Mme Kapompole qui souhaitent ces auditions pour plusieurs raisons. D'une part, le travail parlementaire qui ne doit pas être freiné par le travail annoncé du Gouvernement et, d'autre part...

*(Réactions dans l'assemblée)*

J'ai dit que je faisais la synthèse. Si cela ne vous plaît pas, ce n'est pas grave.

*(Réactions dans l'assemblée)*

J'ai juste envie de vous dire que je m'exprime encore comme je le veux. Si vous ne voulez pas écouter la société civile, vous êtes au moins obligés de m'écouter. C'est déjà quelque chose.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je me répète vu que j'ai été coupée.

On entend la proposition de M. Martin et de Mme Kapompole, qui est de faire des auditions pour continuer dans le cadre du travail parlementaire, dans le cadre de cette proposition de résolution, qui ont été rejoints par le groupe Ecolo qui a également demandé l'organisation de ces auditions.

Nous entendons la proposition de Mme Kapompole qui est de dire, après cette discussion parlementaire, d'aller au vote, non pas sur la proposition de résolution, mais sur la proposition d'auditions. Elle demande à ce que, aujourd'hui, chaque groupe s'exprime sur cette volonté d'auditions par rapport à la proposition de résolution. Je répète bien.

Deuxièmement, si ce n'est pas le cas, Mme Kapompole souhaite remettre cette proposition de résolution à l'arrière de notre commission et que ce texte revienne alors en même temps que le texte du Gouvernement.

Ai-je bien rappelé la volonté de tout le monde ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

Oui, qui est peut-être auteur du texte... Mais les membres MR n'avaient pas l'air de contrarier, mais si vous avez quelque chose à ajouter par rapport à mon expression ou si la demande du cdH n'avait pas été entendue ou rappelée, je veux bien, il n'y a pas de souci.

*(Réaction d'un intervenant)*

Il me semble que vous souhaitiez, à l'instar du PS, reporter les auditions et de les mettre en même temps que l'analyse du texte du Gouvernement.

*(Réaction d'un intervenant)*

Je vous pose la question. Vous me coupez en disant que je n'ai pas résumé votre demande, donc je me retourne vers vous. Je ne voudrais pas taire la volonté du cdH.

*(Réaction d'un intervenant)*

Apparemment, il n'y en avait pas. Je ne m'exprimerai pas sur le fond de cette remarque.

*(Réaction d'un intervenant)*

Je ne vois pas pourquoi mon rôle est dépassé. D'ailleurs, vous manquez d'arguments pour le dire. Cela commence à m'embêter.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Je voudrais intervenir parce que je suis assez choqué par ce que j'entends sur les bancs du cdH. On ne manque pas de toupet de venir faire ce genre de remarque à la présidente de la commission quand on entend le président du Parlement, dont ce n'est certainement pas le rôle, sortir du sien en permanence dans la presse, en faisant des propositions, à tort et à travers, sans l'accord de la Conférence des présidents ou du Bureau. À tout le moins, on devrait faire preuve d'un peu de modestie et de réserve quand l'on est sur les bancs du cdH par rapport au président de commission.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Ici, on est en Commission de l'action sociale. Je sais que c'est votre habitude de ramener, au sein de cette commission, tout ce qui se passe à droite et à gauche. Il ne manque plus qu'avoir un débat sur Mons et ensuite ce sera complet.

Je demande simplement à la présidente de rester dans son rôle, de passer simplement au vote, c'est tout ce que l'on demande, et ce simplement. On n'a pas besoin de parler de M. Antoine, de Pierre, Paul ou Jacques.

**Mme la Présidente.** - Je suis interpellée frontalement dans mon rôle. Si Mme Salvi a le moindre article du règlement à opposer à ma présidence, il n'y a pas de souci, je le respecterai. Ce genre de phrase, pour moi, est un effet d'annonce pour essayer de contrer quelque chose qui ne vous plaît pas au niveau de ce texte, il n'y a pas de souci.

En tant que présidente, je me dois de résumer les propositions de l'ensemble des parlementaires et de l'ensemble des groupes. Je ne m'en fais pas l'interprète, je résume. Si cela ne vous plaît pas, c'est une chose. Si vous avez le moindre article du règlement à opposer à ma présidence, il n'y a pas de souci, j'en tiendrai compte.

De pareilles remarques n'ont qu'un seul but...

**Mme Salvi** (cdH). - Quand on préside, il y a le fond et il y a la forme.

**Mme la Présidente.** - Vous me laissez parler ! Un peu de respect !

J'ai du respect pour l'ensemble des parlementaires. À un moment donné, on peut rire, on peut se permettre beaucoup de choses, mais si vous avez la moindre chose à mettre en exergue au niveau de la procédure, je suis capable de l'entendre, vraiment. Si jamais mon style ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligée de voter pour moi, il n'y a pas de souci.

Je vais vous proposer à l'heure actuelle...

**Mme Salvi** (cdH). - Je demande la parole, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - Je décide de ne pas vous la donner.

*(Réaction d'un intervenant)*

Je ne fais jamais cela. Je trouve que ces débats sont stériles.

Je me dois d'arbitrer la séance. On a complètement dépassé l'ordre du jour. S'il vous plaît, j'aimerais que l'on puisse passer au vote de la demande de Mme Kapompole. Il me semble que c'est la demande de l'ensemble des parlementaires.

Voici ce que je vous propose, chers collègues : Mme Kapompole nous a proposé une demande d'auditions concernant sa proposition de résolution, et j'aimerais que l'ensemble des collègues puisse...

*(Réaction d'un intervenant)*

J'ai décidé d'arrêter cette discussion stérile pour pouvoir avancer.

Chers collègues, qui est favorable à ces demandes d'audition ?

La demande d'audition est rejetée.

Le texte, à l'instar de la demande de Mme Kapompole, est renvoyé à l'arrière.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU RESPECT ET À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES FAVORISANT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, L'AUTONOMIE DE VIE, L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ ET DES PARCOURS DE VIE INSCRITS DANS LA CITÉ, PLUS SOUPLES ET ÉVOLUTIFS PAR UNE POLITIQUE DE DÉSINSTITUTIONNALISATION PRIVILÉGIANT LA CRÉATION D'UNITÉS DE VIE DE PETITE TAILLE, DÉPOSÉE PAR MMES TILLIEUX, GÉRADON, PÉCRIAUX, MM. MARTIN, ONKELINX ET PRÉVOT (DOC. 990 (2017-2018) N° 1)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mmes Tillieux, Gérardon, Péciaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je demande une suspension de séance, Madame la Présidente, vu ce qu'il vient de se passer.

**Mme la Présidente.** - Elle est de droit.

La séance est suspendue pour une durée de cinq minutes.

*- La séance est suspendue à 10 heures et 41 minutes.*

## REPRISE DE SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 46 minutes.

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

Les cinq minutes sont écoulées, nous reprenons nos travaux.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU RESPECT ET À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES FAVORISANT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, L'AUTONOMIE DE VIE, L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ ET DES PARCOURS DE VIE INSCRITS DANS LA CITÉ, PLUS SOUPLES ET ÉVOLUTIFS PAR UNE POLITIQUE DE DÉINSTITUTIONNALISATION PRIVILÉGIANT LA CRÉATION D'UNITÉS DE VIE DE PETITE TAILLE, DÉPOSÉE PAR MMES TILLIEUX, GÉRADON, PÉCRIAUX, MM. MARTIN, ONKELINX ET PRÉVOT (DOC. 990 (2017-2018) N° 1)**

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mmes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur.

La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Je propose Mme Lecomte.

**Mme la Présidente.** - Mme Lecomte est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de Mme Tillieux, coauteure de la proposition de résolution*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, il me revient de vous présenter, avec une très grande sérénité, une proposition de résolution consacrée aux droits des personnes en situation de handicap, texte déposé par vous-même, Madame la Présidente, Mme Pécriaux et moi-même, mais aussi par MM. Martin, Onkelinx et P. Prévot.

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 13 décembre 2006 à New York, signée par la Belgique le 30 mars 2007 et le 30 avril 2009, le Gouvernement wallon a promulgué deux décrets qui portent assentiment à la convention et au protocole facultatif. L'ONU a ensuite acté la ratification par la Belgique le 2 juillet 2009.

Cette convention, que rappelle-t-elle ? Elle rappelle les droits fondamentaux qui s'appliquent à toutes et tous, en ce compris aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un instrument des droits de l'homme qui comporte une dimension sociale extrêmement importante. En particulier l'article 19, intitulé « autonomie et inclusion dans la société », énonce que les États parties à la convention reconnaissent, à toutes les personnes handicapées, le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes et prennent des mesures efficaces pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleines intégration et participation à la société.

Tous les États qui ont ratifié la convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap sont évalués par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. La Belgique devra donc présenter un nouveau rapport devant le Comité de l'ONU en 2017. Il faudra alors expliquer tous les progrès réalisés depuis le premier rapport étatique qui date lui, pour rappel, de 2011, expliquer aussi de quelle manière notre pays a suivi la recommandation finale de 2014 du Comité de l'ONU.

Le comité recommande en effet d'œuvrer pour une politique de désinstitutionnalisation, en favorisant les choix personnels. Il demande à l'État partie de mettre en place un plan d'action du handicap, à tous les niveaux de l'État, qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées pour qu'elles puissent vivre dans la communauté.

En quoi la désinstitutionnalisation consiste-t-elle ? En l'organisation de l'accompagnement des personnes handicapées, tout au long de la vie, pour qu'elles puissent vivre comme tout le monde au sein de la société. Elle représente une opportunité pour permettre à un maximum de personnes handicapées de soutenir leur choix de vie en autonomie. Il s'agit donc de poursuivre dans la voie d'une nouvelle organisation du modèle institutionnel wallon en soutenant les formules ambulatoires d'accompagnement qui privilégient et

préservent au maximum l'autonomie, comme les appartements supervisés ou encore les services d'aide à l'intégration, et cetera.

Au niveau wallon, le Gouvernement avait approuvé, le 16 mai 2003, à mon initiative, lorsque j'étais ministre de l'Action sociale un plan Grande Dépendance échelonné sur quatre ans, de 2014 à 2017. Le plan privilégiait l'accompagnement tout au long de la vie, soutenait notamment l'aide en milieu de vie ordinaire avec des projets comme les logements supervisés ou des services de répit, par exemple. L'objectif était de diversifier l'offre de service pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de tout un chacun et pour permettre aux personnes les plus dépendantes les prises en charge les mieux encadrées.

Plus récemment, en avril 2016, le Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées a consacré une journée de discussion générale relative à cet article 19 de la convention. Ce comité a finalisé, en septembre 2017, une observation générale n° 5 sur la base de la discussion générale et des apports des États parties. Cette observation générale rappelle avec force que les personnes handicapées ont le droit de choisir où et avec qui elles veulent vivre. Celle-ci vise à aider les États parties, à mettre en œuvre l'article 19 et surtout à respecter leurs obligations.

Par conséquent, notre proposition de résolution demande au Gouvernement wallon de mettre en œuvre cet article 19 en établissant un cadastre complet de l'offre existante, en établissant un état des lieux tant qualitatif que quantitatif de ce mouvement de désinstitutionnalisation qui, faut-il le rappeler, a bien été amorcé par les institutions, en établissant aussi, en concertation avec les acteurs de secteur et les associations représentatives des personnes handicapées, un plan global de désinstitutionnalisation axé, d'une part, sur l'accompagnement ambulatoire des personnes en situation de handicap et, d'autre part, sur le développement d'unité de vie de petite taille permettant un accompagnement des parcours de vie, inscrit dans la cité, plus souple et certainement évolutif.

Consciente de votre intérêt, Madame la Ministre, pour les secteurs du handicap et de votre volonté de contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap, je ne doute pas que vous saisissez cette proposition de résolution pour enclencher la dynamique de désinstitutionnalisation qui est un véritable levier pour une société beaucoup plus inclusive.

Pour accompagner le changement et rendre possible le vivre ensemble, la société doit être capable d'accepter la différence et de se rendre accessible. L'autorité politique, elle, doit mettre en place des mesures concrètes, s'assurer de l'effectivité de cette accessibilité que l'on souhaiterait, bien sûr, universelle.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce texte.

Comme nous ressortons ce texte de l'arrière, je voudrais également ajouter qu'un article faisait état d'un délai pour présenter un rapport au Parlement. Ce délai courrait jusqu'au premier trimestre 2018. Nous sommes au-delà du premier trimestre 2018. Nous déposons donc un amendement pour reporter le délai et le prolonger jusqu'au 31 septembre 2018.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je voulais remercier Mme Tillieux pour le dépôt de ce texte, car nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt – comme toujours, par ailleurs – avec les différentes demandes que celui-ci comporte.

Au niveau de la forme une petite remarque puisque le texte date du 23 janvier 2018 et demande au Gouvernement de faire rapport de son action, notamment pour le premier trimestre 2018. Il y a donc là une première problématique d'actualisation du texte.

Sur le fond maintenant, peut-être deux remarques plus larges qui vous feront comprendre pourquoi il est difficile pour nous de vous suivre en l'état. Tout d'abord, s'il est possible d'éviter au maximum l'institutionnalisation de nouveaux bénéficiaires, je pense qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de désinstitutionnaliser ce que j'appelle « les publics existants », c'est-à-dire les personnes porteuses de handicap qui se trouvent aujourd'hui dans nos différentes structures, en Région wallonne.

Il nous paraît important, au niveau de cdH, de pouvoir garder une partie d'institutionnel qui puisse opérer dans de bonnes conditions, parce que délaisser complètement les investissements dans ce domaine ne nous paraît évidemment pas respectueux des droits humains élémentaires.

En outre, il faut aussi s'attarder un instant sur la philosophie de ces différents milieux collectifs, puisque la philosophie de ces milieux collectifs, indépendamment de la manière dont ils peuvent être répertoriés de façon théorique, est largement en évolution, puisque, pour la plupart, elle est déjà axée sur la création de ce que l'on appelle « les petites unités de vie » au sein même de ces structures beaucoup plus importantes. C'est vrai que, si l'on regarde la carte, on a l'impression d'avoir des mastodontes, mais quand on commence aller voir exactement la manière dont ils travaillent, l'on se rend compte qu'au sein même de ces institutions, la philosophie a déjà largement évolué et

l'on travaille de façon beaucoup plus humaine, avec des milieux de vie axés, justement, sur ces petites unités.

Preuve en est le fameux plan ERICH. Souvenez-vous, le ministre Prévot avait fait fort en lançant cette initiative, de façon très humaine, par ailleurs, puisqu'il nous avait exprimé, à l'époque, que son oncle qui se prénomme « Éric » l'avait touché depuis toujours, depuis tout petit, et il avait une sensibilité à pouvoir humaniser un maximum la manière dont nos institutions fonctionnent et travaillent.

Ce fameux plan ERICH visait déjà à renforcer, non seulement le confort des bénéficiaires vers plus de respect et d'intimité, mais également la constitution d'unités fonctionnant dans un esprit plus familial, au sein d'une même structure.

On voit que tous les appels à projets vont dans ce sens, mais qu'il est aussi impossible d'imposer aux structures plus historiques un passage vers de nouveaux modèles, pas parce qu'il n'y a pas d'envie, mais tout simplement parce que l'on voit aussi qu'il y a une certaine limite d'infrastructure ou, parfois, aussi des limites au niveau de moyens humains.

Je pense que les transformations, en tout cas pour ce type de structures, ne peuvent s'envisager que sur du très long terme. Cependant et fort logiquement, toutes les initiatives allant dans le sens de la désinstitutionnalisation ou de la création de petites unités, au sein des villes, sont soutenues évidemment et accompagnées, mais il est, reconnaissons-le, extrêmement difficile – vous êtes passée par ce ministère-là aussi, Madame Tillieux –, impossible d'imposer ces règles de façon linéaire, sans tenir compte de l'histoire de l'association, de son vécu ou de son public.

C'est dans le but d'éviter au maximum ce passage dans l'institutionnel, chaque fois que c'est possible, que, par ailleurs, des dispositions nouvelles – je pense, par exemple, au logement en cas de rénovateur – que ces dispositifs ont aussi été mis en place. Ceci vise évidemment à donner aux personnes en situation de handicap les apprentissages nécessaires, afin de leur permettre, par la suite, se débrouiller dans un logement individuel.

Je voulais revenir sur les différentes réformes enclenchées et les réformes à venir. Je pense, par exemple, à la réforme du système de subventionnement, au système à points, pour tous les dispositifs relevant de l'accueil et de l'hébergement, afin de permettre les passages entre les différents dispositifs, mais aussi une adaptation plus naturelle aux besoins, par essence, changeants évidemment, durant le parcours de la vie de la personne, qui contribuent déjà fortement à cette démarche demandée par la Convention des Nations unies. On sait que, dans des situations de personnes

porteuses de handicap, la situation de la personne elle-même évolue.

On peut, au départ, vivre dans des unités de vie, de façon beaucoup plus autonome et que, l'âge allant, il faut effectivement une prise en charge beaucoup plus complète, donc institutionnelle, de ces mêmes personnes qui, au départ, sont passées par des structures de vie plus petites, parce que leur handicap le leur permettait.

Il faut pouvoir raison garder et faire en sorte que la cohabitation continue dans l'intérêt, avant tout, de la personne porteuse de handicap.

La réforme sur l'accompagnement, c'est une réforme – si je ne me trompe pas, Madame la Ministre – qui est passée en deuxième lecture au Gouvernement wallon, qui établit un tronc commun pour l'ensemble des services qui réalisent de l'accompagnement ; c'est un élément évidemment supplémentaire allant dans le sens demandé – mais je suppose que vous prendrez la parole, tout à l'heure, et que vous pourrez alors nous en dire plus sur tout ceci – sans oublier évidemment les services d'aide aux activités à la vie journalière qui répondent parfaitement à la demande, mais nécessitent évidemment la mise en commun de moyens relevant de la politique du logement et de la politique de l'action sociale.

Je ne parlerai pas encore, parce que l'on en a déjà souvent parlé, de l'assurance autonomie qui, sur les principes, répond également, en partie, à cette volonté de permettre aux personnes de rester, si elles le souhaitent, à domicile.

Voilà, Madame Tillieux, Madame la Présidente, Madame la Ministre, pour ces différentes raisons que je viens d'exprimer, il sera évidemment difficile, pour nous, de soutenir la proposition en l'état. Je vous remercie, par ailleurs, pour le débat de ce matin, serein, effectivement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Je remercie Mme Tillieux pour le texte.

Pour le groupe MR, je me rallie à la position de ma collègue Véronique Salvi.

On le sait, c'est un dossier important, que ce soit pour la majorité comme pour la minorité.

Je voulais rappeler deux éléments. Le premier, on le sait, pour les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, il y a un moratoire qui empêche l'ouverture de nouvelles places, sauf : il y a des exceptions en cas d'urgence. Avec le vieillissement des personnes en situation de handicap, les listes d'attente, dans certaines structures, sont parfois très longues et, on

le sait aussi, les familles sont parfois démunies face à une telle situation.

Aujourd'hui, je voulais, Madame Tillieux, le dire calmement et posément, mais le PS a quand même souvent promis au secteur la levée du moratoire et des moyens supplémentaires, à l'époque, et, finalement, sans jamais y parvenir. Je le dis...

**Mme Tillieux (PS).** - Arrêtez. Stop... Cela, je ne peux pas vous laisser le dire...

**Mme la Présidente.** - Madame Tillieux, vous aurez la parole...

**Mme Tillieux (PS).** - Tous les moyens qui ont été dévolus jusqu'ici, en 2017, étaient des moyens consacrés antérieurement.

**Mme la Présidente.** - Vous aurez la parole par après.

Je pense que vous avez des arguments à exposer. C'est chacun son tour, je tiens à le rappeler.

Ce n'est pas grave, vous aurez l'occasion de vous exprimer par la suite.

La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Le deuxième point, je voulais dire que le Gouvernement actuel, emmené par notre ministre-président, M. Borsus, comme l'a rappelé ma collègue, Mme Salvi, s'investit dans la désinstitutionnalisation, notamment – vous avez un peu expliqué l'historique de ce plan ERICH – pour un montant quand même de 50 millions d'euros. C'est ce que je voulais dire ce matin, je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres demandes d'expression relative à cette proposition de résolution ?

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Premièrement, je voudrais rappeler dans quel contexte on se situe. Il y a un engagement par rapport à des recommandations de l'ONU. Puisque la Belgique a adhéré à ces recommandations, cela veut dire qu'il y aura de fait un rapport à établir, en 2019, pour y répondre.

Si je puis me permettre d'attirer votre attention là-dessus, il serait peut-être plus facile que l'ensemble des agendas relativement à des rapports soit dans le même timing, de se donner rendez-vous, en 2019, par rapport à cette question onusienne.

Je suis aussi un peu interpellée par cette question onusienne, puisque la résolution de l'ONU entraîne de demander, de manière forte, des investissements dans la désinstitutionnalisation, ce dont je peux me réjouir.

Comme dans le même temps, l'ONU nous fait souvent remarquer que nous manquons de places en institution pour répondre aux projets de vie des personnes, je tiens à dire qu'il n'est pas dans ma volonté de laisser tomber un aspect pour un autre. J'appuie l'intervention aussi et je relaie l'intervention de Mme Salvi, en ce sens qu'il ne s'agit pas d'opposer le secteur de l'institution avec le secteur de la désinstitutionnalisation, dans un principe de gestion et d'accompagnement des personnes beaucoup plus en réseau.

Je me réjouis d'ailleurs, dans ce cadre-là, de retrouver tout le monde dans une belle unanimité autour de l'assurance autonomie très prochainement.

Deuxième aspect, c'est celui de l'évolution du secteur.

Aujourd'hui, il reste encore quatre ou cinq ce que j'appellerais « des institutions mammoth ». Pour le reste, les autres, systématiquement, nous déposent à la fois dans les appels à projets relatifs à des projets institutionnels soit dans le plan ERICH. Effectivement, les 50 millions d'euros du plan ERICH affectés soit à des embellissements, des remises à neuf, et cetera, l'ont été dans une dynamique que j'appellerais de désinstitutionnalisation. C'est-à-dire quoi ? Des petites unités de vie, généralement dans les villes, qui permettent la prise en compte des souhaits de vie.

J'insisterai et reviendrai sur quelque chose qui, dans cette salle, fait l'unanimité, je m'avance, c'est-à-dire la prise en compte du projet de vie individuel des personnes en situation de handicap, qui évolue au cours de leur vie. On voit très bien que, à un moment de la vie, la personne voudra plutôt être à domicile, voire dans des petites unités de vie et, à un autre moment de la vie – et ce n'est pas toujours dans l'ordre croissant de l'âge – être dans une institution de plus grande taille. Ce qui est important dans ce cadre, c'est d'apporter les réponses en suffisance.

Madame Salvi, vous l'avez rappelé aussi, ainsi que Mme Durenne, nous sommes dans une réforme en profondeur et dans le cadre d'une réforme sur l'accompagnement, et qui est effectivement passée en seconde lecture au Gouvernement wallon. Cette dynamique de tronc commun qui permet d'avoir une approche globale des souhaits, tout au long de la vie de la personne, la met en œuvre. Une deuxième réforme qui est enclenchée et qui vise aussi la même chose, c'est cette réforme de modification du subventionnement avec un subventionnement par point qui relève du dispositif de l'accueil et de l'hébergement et qui permettra aussi une capacité à passer dans les différents dispositifs et une adaptation plus naturelle aux besoins de la personne.

En résumé, par rapport à vos quatre demandes, en ce qui concerne votre première demande sur un cadastre des institutions, car personne n'en a parlé – vous avez

une demande, dans votre résolution, de cadastre des institutions – je dis simplement que ce cadastre existe du point de vue de l'adresse principale et que, généralement, même pour les implantations de petite taille, l'adresse principale permet de localiser les choses.

Je crains donc que le cadastre, tel que vous le demandez dans la résolution, entraîne des développements informatiques que je n'estime pas prioritaires, aujourd'hui, au regard d'autres développements informatiques dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Deuxièmement, en ce qui concerne les moyens financiers à déployer par la Région wallonne, je dois vous dire qu'à la fois, dans le cadre de l'assurance autonomie, à la fois dans le cadre du plan ERICH et à la fois dans les appels à projets de six fois 5 millions d'euros, dont chacun se souviendra, pour augmenter le nombre de places, nous faisons les efforts et nous poursuivons les efforts nécessaires. Vous remarquerez d'ailleurs que ces questions ne sont plus à la une de l'actualité.

Troisièmement, en ce qui concerne la désinstitutionnalisation, de manière générale, j'aime à rappeler que je préfère le choix de vie des personnes.

Quatrièmement, concernant l'établissement d'un rapport au Parlement wallon, je n'ai pas de difficulté à cet égard. Je propose juste que le timing soit lié à celui de la remise du rapport au niveau des instances de l'ONU.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Pour répondre à Mme Salvi, en ce qui concerne le délai, vous étiez sortie de notre salle de commission, mais j'avais déposé un amendement, que je remets à M. le Secrétaire qui demande, au quatrième point, de faire rapport au Parlement sur l'établissement du cadastre et état des lieux mentionné au point 1 de la présente résolution pour le 30 septembre 2018 ; en ce qui concerne le Plan global de désinstitutionnalisation, mentionné au troisième point de la proposition de résolution, pour la fin février 2019, il s'agit d'une prolongation vu le timing.

Cela était donc résolu par la proposition d'amendement déposée.

Pour le reste, j'ai bien entendu les positionnements des uns et des autres, ce qui ne m'étonne pas par rapport à ce qui vient de se passer préalablement dans cette commission.

C'est dommage, car je pense, au-delà d'opposer un développement informatique trop coûteux pour connaître précisément le cadastre, que cela existe. Il suffit de le dénombrier. Il y aurait bien l'une ou l'autre

personne à l'AViQ capable de faire ce recensement sans pour autant nécessiter un énorme développement informatique.

Sur l'état des lieux, en termes qualitatifs et quantitatifs, il serait bien nécessaire pour voir où nous en sommes dans la désinstitutionnalisation. Par exemple, sur l'aide individuelle dans le cadre de l'adaptation d'un logement privé, les statistiques à notre disposition étaient que les bénéficiaires, en 2011, se chiffraient à 892. En 2015, quatre ans plus tard, les bénéficiaires avaient quasiment doublé, puisque l'on était à 1 523. C'est donc ce mouvement qu'il est intéressant de mesurer et c'est ce que je vous demande de faire, au travers de ce deuxième point de la résolution, à savoir d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif sur l'ensemble des mesures.

Là aussi, je voudrais revenir sur quelque chose que vous tentez de faire croire et qui est absolument erroné. Ce n'est pas parce que l'on dépose une résolution sur la désinstitutionnalisation que l'on veut à tout prix supprimer les institutions et les lieux de vie communautaires. Au contraire !

Les prises de parole ont, en effet, parfois été un peu glissantes à cet égard et je pense qu'il faut justement s'en remettre à un parcours de vie qui, par ailleurs, est extrêmement évolutif et qui doit évoluer en fonction des besoins des personnes. C'est ce que nous devons faire au niveau politique : prévoir un maximum de solutions, un vaste choix pour ces personnes en fonction des moments de vie, en fonction de leur volonté, si elles veulent vivre en couple ou pas, si elles veulent vivre en communauté ou pas, si elles en ont les moyens, si elles ont, malgré des handicaps parfois extrêmement complexes, la capacité de vivre en autonomie. Je pense que la plupart d'entre-elles sont extrêmement demandeuses de le faire.

Pour ceux qui ont déjà côtoyé les personnes, il y a des exemples extraordinaires. J'ai souvent discuté avec une dame qui était totalement paralysée et qui vivait sur un lit roulant, mais qui vivait tout en autonomie grâce à la conjonction des services d'une société de logement social et de services d'aide à la vie journalière et avec, bien sûr, toute une série de soutiens, comme les aides familiales. Cette dame pouvait vivre seule, dans un appartement, malgré qu'elle était en situation de grand handicap.

Je pense que c'est cela que les personnes demandent : d'obtenir un maximum de services pour leur permettre de vivre sereinement et, si elles n'ont pas envie de vivre en communauté, d'obtenir tous les services de la société pour respecter cette volonté d'autonomie.

Parfois, c'est une volonté de vivre en couple, qui est aussi complexe, mais dont le besoin se fait exprimer, et heureusement qu'il s'exprime. C'est à nous de le rendre réalisable et faisable.

Oui, on ne va pas supprimer totalement les lieux de vie communautaire. Au contraire, ils sont toujours nécessaires et certains en ont besoin. Par contre, il faut s'inscrire résolument et avec volontarisme dans le point de vue de la Convention de l'ONU qui souhaite faire la place belle au parcours de vie et au libre choix des personnes.

Je pense que ceux qui ont autour des personnes en situation de handicap et de grande dépendance en particulier savent exactement de quoi l'on veut parler ici. Je n'aurai pas besoin d'autres exemples.

C'est aussi la transition entre l'école et la vie active. Ce sont les activités citoyennes. Bref, c'est toute l'inclusion au sens large. C'est cela que je souhaitais que l'on puisse mesurer ensemble en termes qualitatifs et quantitatifs.

Il serait bien nécessaire, sur base des revendications du secteur – la technique et la technologie évoluant et permettant d'aider les personnes en situation de grande dépendance, de les maintenir à leur domicile et de préserver leur intimité et leur qualité de vie – de se lancer dans un grand plan global de désinstitutionnalisation.

Sur le quatrième point – le rapport au Parlement –, je vous entends demander que ce soit en 2019, mais mon amendement portait, effectivement, le rapport à février 2019, de manière à ce que nous l'examinions avant que vous ne répondiez pratiquement à l'ONU. J'ignore toutefois le calendrier extrêmement précis. J'imagine que vous devez rentrer cela au niveau fédéral puisque c'est une réponse conjointe de toutes les Régions et Communautés. Il y a donc certainement là des délais pressants. Si nous pouvons faire cela en début d'année, ce serait intéressant que vous nous présentiez l'ensemble des statistiques, mais des statistiques qui devraient nous prouver que les choses évoluent dans la matière et que l'on essaie au maximum de désinstitutionnaliser et de rendre un peu de dignité à toutes ces personnes qui ont bien besoin de notre plus grande attention. C'est pour eux et pour elles que nous nous battons.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il des réactions de la part des collègues ?

Faut-il un deuxième tour d'interventions ? Non.

Madame Tillieux, j'imagine que vous souhaitez aller au vote ? Je vous pose la question. Vous êtes maître de votre texte.

**Mme Tillieux (PS).** - Bien sûr, bien volontiers.

Je voudrais juste préciser, parce que tout à l'heure une réflexion m'a fait bondir, que le fameux plan de six fois 5 millions d'euros était un plan d'investissements que j'avais moi-même lancé au niveau du Gouvernement.

*(Réaction d'un intervenant)*

Mme la Ministre a été tout à fait correcte, mais c'était dans les rangs parlementaires que cela ne l'était pas. Je voulais donc, pour le compte rendu, que cela soit bien clair : quand on dit que le PS n'a rien fait, c'est absolument faux ! Le fameux plan de cinq fois 6 millions d'euros était effectivement un plan lancé par le PS.

C'est ce que vous aviez tenté de faire dire.

Par rapport au moratoire, il n'y a pas, à proprement parler, de moratoire, mais il y a une question de moyens financiers. Je ne pense pas que l'on puisse parler de moratoire. Chaque fois qu'une institution souhaite ouvrir une place, il n'y a pas de difficulté si elle est financée.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Excusez-moi, je n'ai jamais parlé des six fois 5 millions d'euros. Je n'ai jamais parlé de cela. Textuellement, j'ai dit que le PS avait promis au secteur la levée du moratoire. J'ai simplement parlé du moratoire, c'est tout. Je n'ai jamais parlé d'autre chose et je n'ai jamais dit que vous n'aviez rien fait. J'ai simplement parlé de ce moratoire.

**Mme Tillieux (PS).** - Comme cela, les choses seront claires.

De moratoire, en clair, il n'y en a pas. Il n'y a aucun texte qui dit « moratoire ». Il y a, par contre, besoin de moyens pour ouvrir des places et c'est là la grande difficulté. Mais s'il y a des moyens, les places peuvent s'ouvrir, bien entendu.

Comme cela, les choses sont claires. Il y avait une intention claire de financer au travers des six fois 5 millions d'euros.

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen et vote des amendements*

**Mme la Présidente.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

Un amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) a été déposé par Mmes Tillieux, Pécriaux, M. Martin et Mme Kapompole.

L'amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 4.

#### *Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mesdames Tillieux, Gérardon, Pécriaux, Messieurs Martin, Onkelinx et Prévot (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 6 voix contre 4.

Les auteurs désirent-ils l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière ?

**Mme Tillieux (PS).** - Bien sûr, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - Les auteurs de la proposition de résolution ont souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je vous informe que j'ai une demande de la part de Mme la Ministre d'arrêter notre séance à midi quart et de la reprendre à 14 heures.

Ainsi vous êtes informés du bon déroulement de nos travaux.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME MOINET À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME TÉLÉASSISTANCE POUR LES PERSONNES DÉPENDANTES »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moinnet à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accessibilité du système téléassistance pour les personnes dépendantes ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

**Mme Moinnet (cdH).** - Madame la Ministre, la Wallonie se prépare à faire face aux enjeux de l'allongement de la vie et à la perte d'autonomie qui va avec, en permettant aux personnes qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible à domicile. Mais qui dit maintien à domicile dit aussi, inévitablement, aide de l'entourage et de la famille.

Grâce à une étude de l'UCP, on sait que « l'aidant proche » est âgé en moyenne de 58 ans, qu'il représente la « génération sandwich », qu'il doit se partager entre les parents, les enfants et petits-enfants et que près de 65 % des aidants proches sondés sont des femmes.

Il s'avère également que l'aide apportée relèverait le plus souvent d'une forme d'obligation morale. Mais la prise en charge d'une personne dépendante a toujours des conséquences sociales, voire financières, sur la vie de l'aidant.

Si nous nous devons de rencontrer les problèmes vécus par les personnes âgées et/ou dépendantes en perte d'autonomie, la situation de ceux qui leur consacrent naturellement du temps doit nous préoccuper aussi.

Dans ces conditions, éviter que les aidants proches ne s'usent et ne s'épuisent trop vite exige la mise en place de dispositifs d'aides et de soins plus efficaces. Il faut permettre à toutes ces aidantes, qui font un travail remarquable – et qui n'a pas de prix – d'obtenir plus de soutien de la part des autorités publiques pour s'occuper au mieux de leur entourage dépendant, mais aussi pour vivre plus sereinement.

En ce sens, le système de téléassistance est utile pour sécuriser et secourir la personne qui est seule chez elle. La présence du service de téléassistance au domicile rassure, tranquillise et soulage non seulement le bénéficiaire direct, mais également les aidants proches.

Selon une étude de 2017 de la Fondation Roi Baudouin, une très large majorité de personnes, surtout parmi les moins de 75 ans, sont prêtes à utiliser des systèmes d'alerte ou d'assistance électronique pour vivre plus longtemps à domicile.

Les mutuelles et les services privés mettent à disposition des personnes qui le souhaitent un tel dispositif. Ce service a bien évidemment un coût avec les frais de placement et la location mensuelle.

Des réductions existent pour certaines catégories de personnes, mais les pouvoirs publics pourraient aider à alléger la facture.

Le CWASS dispose que : « Le Gouvernement ou son délégué peut octroyer un subside à l'acquisition d'un appareil de téléassistance par un aîné ou une personne handicapée. Le subside est octroyé à toute personne qui, premièrement, a 70 ans accomplis, ou a 60 ans accomplis, mais qui est atteinte d'une invalidité de 66 % au moins ; deuxièmement, occupe seule son logement et troisièmement, dispose d'un revenu annuel brut inférieur au montant fixé par le Gouvernement. Le subside est fixé à 50 % maximum d'un montant plafonné à 500 euros. Ce montant est indexé annuellement. Il est accordé une seule fois par bénéficiaire. La demande de subside est introduite auprès du ministre qui a l'action sociale dans ses attributions. Les modalités d'introduction de la demande sont fixées par le Gouvernement ».

Madame la Ministre, envisagez-vous de prévoir prochainement des dispositions exécutoires à ces articles 390 à 393 du Code wallon de l'action sociale et de la santé, en vue de diminuer le coût de ce service pour notre population wallonne et de le rendre ainsi accessible au plus grand nombre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous avez bien raison, ce sont des sujets particulièrement importants et, autour et alentour de la question et des débats que nous allons avoir sur la mise en route de l'assurance autonomie ; la capacité à accompagner de manière technologique et aussi en matériel les personnes qui restent à leur domicile sera une question prégnante.

Le dispositif décréteil auquel vous faites référence a été adopté sous la précédente législature. Il a bien été intégré dans le CWASS via les articles 390 à 393, mais ceux-ci n'ont pas fait l'objet, comme vous le soulignez, des arrêtés d'exécution, faute de budget dédicacé à cet effet.

Il faut aussi préciser qu'aujourd'hui, une partie des frais d'installation et de location sont en partie couverts

par une série d'assurances complémentaires développées par des mutualités. Je ne ferai de publicité pour aucune, mais, en tout cas, un certain nombre les prennent en charge ; ce qui les rend plus abordables pour la population, ce qui est déjà une bonne nouvelle.

Au-delà de ces considérations budgétaires, comme je l'ai dit, il semblerait logique qu'une réflexion globale soit menée sur le sujet. Cette réflexion devrait intégrer les nouveaux développements technologiques – y compris en e-santé – qui existent ou qui sont en train de se développer de jour en jour.

Il serait, en effet, illusoire et dépassé de répondre aux besoins de nos concitoyens par la seule téléassistance, en intervenant dans son coût, sans tenir compte de l'expansion du marché et des nouveaux outils technologiques.

Mais je le redis et je le réaffirme – et nous aurons l'occasion d'y revenir –, dans le cadre de l'ensemble du dossier sur l'accompagnement et de l'aide à la vie au domicile dans de bonnes conditions, la capacité à intervenir et à développer les aides et l'accompagnement de la téléassistance fera partie des débats que nous devons avoir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Moinnet.

**Mme Moinnet** (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète que je relirai attentivement.

Il faut permettre au plus grand nombre de personnes de vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Effectivement, la location et les frais de placement des appareils de téléassistance ne doivent pas être un frein à ce processus et, en ce sens, une aide des services publics visant une diminution des coûts serait une bonne chose. Mais j'entends qu'il n'y a pas d'arrêtés d'exécution, pour l'instant, des articles du Code wallon de l'action sociale.

Y a-t-il une échéance à ce niveau-là ? Un délai est-il envisagé ?

J'entends bien, également, que vous allez mener une réflexion globale sur tous ces processus de téléassistance et d'e-santé. Je resterai très attentive au débat qui aura lieu à ce sujet, en commission.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LE CAHIER DE REVENDICATION DE LA  
LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cahier de revendication de la ligue Handisport francophone ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Madame la Ministre, le 30 avril dernier, tout comme d'autres de mes collègues parlementaires, nous avons reçu de la présidente de la ligue Handisport francophone le cahier de revendications de cette fédération.

En fait, l'objectif de la ligue est de permettre à toutes les personnes en situation de handicap de pratiquer un sport, y compris un sport au plus haut niveau, et ce, quel que soit le handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel. Il est clair que la ligue porte avant tout un message de tolérance et d'inclusion. On en parlait d'ailleurs dans le texte précédent.

Pour favoriser la création et le développement de structures qui proposent une offre variée et de qualité d'activités sportives aux personnes handicapées, pour promouvoir aussi le handisport auprès de la population, mais aussi pour soutenir, enfin, les sportifs à potentiel dans la pratique de leur sport, la ligue réclame, aujourd'hui, plus de moyens de la part des pouvoirs publics. Selon la ligue, les subsides devraient mieux suivre les succès de terrain du monde paralympique et permettre le développement du handisport à tous les niveaux. Se clôture, par ailleurs, la session des spéciales olympiques, et on a vu combien l'engouement et les performances sur le terrain sont nombreuses.

En effet, depuis 2012, la ligue enregistre une augmentation de 30 % de ses membres et une augmentation de plus de 50 % des sections « handisport » dans les clubs valides. Depuis 2008, le nombre de médailles francophones obtenues aux Jeux paralympiques n'a cessé d'augmenter. Une première médaille féminine aux Jeux d'hiver, d'ailleurs, en 2018.

À mi-mandat de son plan stratégique, la ligue tire, cependant, la conclusion suivante : les actions, aujourd'hui, sont en danger, faute de moyens financiers.

La ligue fait donc six propositions afin de continuer le développement du handisport chez nous.

Madame la Ministre, j'aurais souhaité savoir si en tant que ministre de l'Action sociale – puisque je sais

qu'il y a aussi tout le pendant « sport » qui ne vous est pas adressé et pour lequel, par ailleurs, notre groupe a aussi déposé, il y a un certain nombre de mois, une résolution en Fédération Wallonie-Bruxelles – vous avez pris connaissance de ces différentes propositions.

La ligue demande notamment du matériel handisport accessible à tous. Elle voudrait ainsi que soient remboursés l'achat et l'entretien du matériel handisport personnel si le handisport nécessite l'achat d'adaptations matérielles.

Une réflexion est-elle en cours pour que l'AViQ puisse, dans les mois ou années à venir, intervenir dans ce cadre ? Première question donc par rapport à l'AViQ et aux liens par rapport à la ligue et au sport pour personnes handicapées.

Avez-vous reçu le cahier de revendication de la ligue, qui prône pour une vraie accessibilité des infrastructures sportives et possibles ?

Dans ce cas-là, avez-vous eu un contact avec votre collègue, Mme la Ministre De Bue, par rapport aux problèmes très concrets que vivent encore, aujourd'hui, les personnes en situation de handicap lorsqu'elles veulent pratiquer un sport ?

Enfin, la ligue souhaiterait aussi que les pouvoirs publics fassent du sport un véritable « outil de réadaptation ».

En tant que ministre wallonne de la Santé, quelle est votre marge de manœuvre pour faire évoluer les choses, quand on sait aussi que ce sont, quelque part, des compétences partagées ou plutôt complémentaires, pour faire en sorte que cette question trouve une solution globale et favorable ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, j'ai pris connaissance de ce cahier de revendications.

Une politique, en particulier, relative à l'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite une philosophie de base ; la mienne, que je sais partagée par vous, est celle que les personnes en situation de handicap sont d'abord des personnes et elles sont subsidiairement des personnes en situation de handicap.

C'est donc dans les politiques sectorielles, dans une philosophie de *handistreaming*, que la politique doit être prise en charge, et ce n'est que pour les variables d'ajustement. Je voudrais dire par là que c'est dans les mesures spécifiques complémentaires que la politique du handicap doit intervenir.

Que l'on me comprenne bien, ma première préoccupation est que chaque département, chaque ministre, dans ses compétences, soit d'abord bien conscient de l'importance de la prise en compte de l'ensemble de la population et, bien sûr, y compris, des personnes en situation de handicap.

C'est la raison pour laquelle le plan Accessibilité du Gouvernement wallon, par exemple, met en lumière l'adhésion de l'ensemble des membres du Gouvernement, dans cette logique, et que chacun prend ses responsabilités.

Je rappellerai également que, dans le même ordre d'idée, la Fédération multisports adaptés – FEMA – qui œuvre également à rendre le sport accessible à toute personne en situation de handicap est soutenue par le ministre des Sports de la Communauté française. La FEMA touchant d'ailleurs davantage de personnes, puisqu'elle est plus axée sur le sport loisirs que sur les performances et que la ligue Handisport se focalise davantage sur le sport de haut niveau des personnes en situation de handicap.

Vous aurez d'ailleurs pu constater que la seule revendication qui m'est adressée, en tant que ministre de l'Action sociale, est celle relative au remboursement de l'achat, comme vous l'avez d'ailleurs mis en exergue, du matériel handisportif personnel. La législation actuelle sur les aides matérielles ne prévoit pas ce type d'intervention. Il ne me paraît pas particulièrement opportun d'étendre le champ des interventions sans une analyse poussée des coûts que cela pourrait engendrer. Je suis tout à fait prête à faire cette analyse en gardant à l'esprit les priorités.

En tant que ministre de la Santé, il m'est proposé – même si je sais bien que l'on n'est pas dans la santé, mais il se fait qu'il y a une dimension aussi « santé » dans les revendications, personne ne m'en voudra de répondre – de soutenir le financement d'un coach sportif dans les hôpitaux et les centres de réadaptation.

Je rappelle que, si je veux bien faire preuve de beaucoup d'ouverture, ceci ne relève pas de moi, mais de la ministre fédérale de la Santé, qui est en charge du subventionnement et du suivi du personnel dans les hôpitaux et dans les centres de revalidation.

Enfin, comme vous le soulignez, le mémorandum a également été envoyé à ma collègue, Valérie De Bue, Ministre des Sports, et je ne manquerai pas d'en rediscuter avec elle. Il me paraît évident qu'elle est parfaitement sensible à la situation, puisqu'elle a déjà opérationnalisé diverses actions visant l'accessibilité aux sports. Je pense notamment au plan Piscines ainsi qu'au conditionnement de l'octroi, dans les subsides Infrasports, à des engagements en matière d'accessibilité ; ce dont je ne peux que me réjouir. C'est bien ce que je disais, l'important est qu'il y ait un *handistreaming* dans l'ensemble des politiques.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Ministre.

Comme vous le disiez, c'est le genre de dynamique qui doit être prise à bras le corps, pas uniquement par une seule ministre, mais par plusieurs, et au niveau des différents niveaux de pouvoir. C'est important qu'à votre niveau, vous puissiez être claire par rapport aux compétences qui sont les vôtres.

J'entends bien que dans le Département de l'action sociale, il n'y ait pas d'engagement sans une analyse poussée ; cela me paraît tout à fait logique. Je suis convaincue que vous mettrez cela à exécution avec votre administration, pour voir de quelle manière vous pouvez répondre, ou pas, aux souhaits de la ligue.

Pour la santé, en fait, je ne l'ai pas posée, parce que j'avais bien compris que ce n'était pas de vos compétences, mais cela va sans doute mieux en le disant. Je ne manquerai pas de le faire savoir à la ligue pour que ces questions plus spécifiques au niveau du coach sportif soient adressées à la ministre compétente, à savoir la ministre De Block. La question pourrait également être posée à Mme De Bue pour tous les aspects « sport ». Là aussi, vous venez d'y répondre, la collaboration est en cours et c'est vrai que pour toutes les infrastructures sportives, aujourd'hui, il y a des obligations et des recommandations obligatoires à respecter pour obtenir les subsides en matière d'accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap. Cela a déjà largement contribué à leur inclusion dans nos clubs sportifs.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'IMPORTANCE DU SOUTIEN AUX  
FAMILLES MONOPARENTALES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'importance du soutien aux familles monoparentales ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

**Mme Lambelin** (PS). - Madame la Ministre, les familles monoparentales sont de plus en plus présentes en Belgique. À Bruxelles, les ménages monoparentaux figurent même en deuxième position sur la liste des familles les plus représentées. Il s'avère que ces familles sont aussi les plus exposées au risque d'exclusion

sociale et, dans de nombreux cas, faire partie d'une famille monoparentale va de pair avec la pauvreté.

La ministre de l'Action sociale bruxelloise a d'ailleurs révélé que 51,7 % des ménages monoparentaux de la Région vivent sous le seuil de pauvreté et que 19 % d'entre eux sont des demandeurs d'emploi. Ces familles demandent donc une grande attention quant à leur potentielle précarité. Afin de soutenir ces familles justement, un centre d'aide aux personnes ouvrira ses portes en collaboration avec la Ligue des familles. Les familles monoparentales y seront accueillies par des assistants sociaux pour les aider dans leurs diverses démarches.

En Wallonie, la précarité qui touche les familles monoparentales n'est plus à démontrer. Un rapport à ce sujet fut d'ailleurs rédigé par vous-même, Madame la Ministre. Je vous ai entendue, à l'occasion de la Journée de la femme, présenter ce rapport. Nous avons en outre rédigé un rapport en Commission sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, il y a de cela maintenant deux ans. Face aux enjeux que nous connaissons, différentes mesures, afin de soutenir les familles monoparentales, sont notamment reprises dans le plan Genre et le Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Je souhaitais néanmoins vous poser quelques questions à ce jour par rapport à ce qu'ils viennent de mettre en place en Région bruxelloise.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre des mesures identifiées dans ces plans ? Que pensez-vous de l'initiative qui a été prise par la Région bruxelloise et la Ligue des familles ? Que pensez-vous des initiatives similaires ? Peut-on les mettre en place en Wallonie ? Dans l'affirmative, comment ? Dans la négative, la Wallonie pourrait-elle ou non soutenir l'ouverture d'un centre sur son territoire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, l'objectif stratégique N° 3 du plan Gender Mainstreaming vise à lutter contre la précarité des familles monoparentales, comme vous le savez sans doute.

Les objectifs opérationnels, pour rappel, en ont été définis comme suit – je les cite rapidement :

- procéder à un inventaire des dispositions spécifiques prises en faveur des familles précaires qui peuvent entraîner des conséquences sur l'égalité des femmes et des hommes ou des situations inégalitaires entre

familles, dans l'optique d'améliorer nos législations pour qu'elles ne soient pas ou plus discriminatoires à l'égard des familles les plus précarisées – vous savez que les familles monoparentales font partie des familles les plus précarisées ;

- veiller à ce que les allocations familiales prennent en considération les familles les plus à risque de précarité, notamment les familles monoparentales ;
- et soutenir les familles les plus précarisées, particulièrement les familles monoparentales, en les sensibilisant à l'accès à leurs droits.

Quant aux mesures prises ou à prendre afin d'atteindre ces objectifs, elles sont les suivantes – je les rappelle aussi :

- réaliser un *screening* des législations potentiellement discriminatoires à l'égard des familles monoparentales ;
- commander une étude pour définir le futur modèle d'allocations familiales et identifier les leviers pertinents de soutien à la parentalité compte tenu du paysage social wallon ;
- et développer des actions de sensibilisation à l'attention des familles les plus précarisées et spécialement les familles monoparentales, portant entre autres sur leurs droits.

Comme vous pouvez le constater au regard des dossiers qui sont déjà venus devant cette commission, les deux premières mesures sont finalisées, la première rejoint en grande partie la troisième.

En effet, sur le plan strictement juridique, l'équipe de recherche chargée du *screening* juridique a fait le constat qu'il n'y a quasiment pas de discriminations d'un point de vue juridique. À tous les niveaux, les différents législateurs ont adopté des normes en accord avec les principes d'égalité et de non-discrimination. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les difficultés rencontrées et les inégalités ressenties par les familles monoparentales se situent généralement ailleurs que dans la norme elle-même. Ainsi, les difficultés d'accès à l'emploi ne résultent pas des dispositions juridiques relatives aux aides à l'emploi et à la formation, mais notamment bien aux problèmes de mobilité et de garde des enfants. D'où l'importance de continuer à soutenir les plans cigogne entre autres.

Dès lors, l'étude conclut à la nécessité d'une approche systémique dans les politiques à mener. Dans ce cadre, l'attention est attirée sur la plus-value que représenterait un accès aisé et centralisé de l'information pertinente pour les familles monoparentales.

Les pistes à mettre en œuvre portent dès lors sur — là, je vais en citer quelques-unes :

- une centralisation et une mise à disposition d'informations complètes et claires à

destination de l'ensemble des publics concernés. Dès lors qu'un tel service sera mis en place, il conviendra de veiller à ce que chaque famille monoparentale en ait connaissance et puisse y avoir accès. Comme toujours, c'est le déficit de connaissance qui généralement est une entrave à l'accessibilité des droits. Ainsi, comme il s'agit d'un portail Internet, compte tenu de la fracture numérique, il conviendra de prévoir des points d'accès aisés dans différents endroits ouverts au public et, éventuellement, un accompagnement dans la recherche des informations ;

- une meilleure formation des acteurs de première ligne avec des personnes référentes dans les CPAS rendue possible dans le cadre de la convention avec l'Union des villes et des communes, par exemple, afin de tisser un réseau efficient d'information à l'égard du public cible dans toute la Wallonie. Les espaces publics numériques pourraient aussi faciliter l'accès des familles monoparentales à une source d'informations digitales.

Mes services sont actuellement occupés à mettre ces pistes en œuvre. Un focus « familles monoparentales » est en cours de développement sur le Portail de l'action sociale du SPW et devrait être accessible encore cette année.

Pour en revenir à l'initiative prise par la Cocom avec la Ligue des familles, elle rejoint le projet mené par mon administration, afin de faciliter l'accès des familles monoparentales à leurs droits, ainsi que l'aide déjà proposée, en Wallonie, par les centres de service social qui existent déjà et qu'il serait sans doute intéressant d'associer plus activement à notre démarche.

Par ailleurs, sachez que le focus « familles monoparentales » en cours de développement se construit en étroite concertation avec la Ligue des familles, notamment, qui a fait partie, dès le départ, du comité d'accompagnement de l'étude juridique. Une réunion de travail s'est d'ailleurs encore tenue ce mercredi 16 mai dernier en mon cabinet. L'objectif est évidemment de travailler en bonne intelligence entre Bruxelles, la Wallonie – je l'espère – la Communauté germanophone et aussi la Communauté flamande. Il n'y a pas de raison de ne pas être intelligent dans ce pays.

Mes services et la Ligue des familles réfléchissent aussi sur l'idée d'une plateforme collaborative qui permettrait à des familles monoparentales de s'entraider et d'échanger des services entre « pairs », si j'ose dire. Vous mettez un « e » ou pas à pairs en fonction de vos envies.

*(Réaction de M. Martin)*

Vous ne pouvez quand même jamais me reprocher de ne pas être complète dans mes réponses.

Nous savons qu'un projet est en cours à Bruxelles avec la Ligue des familles et l'association Monomam's & Dad's pour une plateforme *peer-to-peer*, comme je viens de vous en parler.

Nous avons en effet tout intérêt à partager nos expertises.

Par ailleurs, en ce qui concerne la réforme des allocations familiales, pour rappel, le nouveau système entrera en vigueur au 1er janvier 2020. Je ne vous fais pas l'affront de vous rappeler de quoi ce projet est fourni, puisqu'il y a, dans ce cadre-là, une attention aux familles monoparentales en particulier.

Je vous remercie pour votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Effectivement, j'avais pris connaissance des différentes mesures envisagées à la fois par le Gouvernement, à la fois par le plan Gender Mainstreaming et lorsque je vous ai entendue présenter votre rapport sur les familles monoparentales à l'occasion de la Journée de la femme dans ce Parlement.

Vous nous avez bien réexpliqué toutes les intentions qui étaient les vôtres en matière d'information, réseau d'information, plateforme collaborative, espace public numérique. Vous nous avez rappelé aussi le rôle des services sociaux qui travaillent déjà sur cette problématique chez nous, en Wallonie.

En ce qui concerne la plateforme qui a été mise en place à Bruxelles, vous travaillez effectivement en étroite collaboration également avec la Ligue des Familles pour établir un système équivalent. Maintenant, je vous interrogeais également sur l'ouverture de ce centre d'aide aux personnes en collaboration avec la Ligue des Familles qui vient d'avoir lieu à Bruxelles et mes questions portaient essentiellement là-dessus, à savoir sur l'ouverture d'un centre dans lequel les familles monoparentales pourraient être accueillies – donc, ce public précis – et savoir comment on pourrait mettre en place un tel centre chez nous, voire si des initiatives existaient déjà en Wallonie. Je sais que des services sociaux existent déjà et que l'on s'occupe déjà des familles monoparentales en Wallonie, mais ici, on parle quand même d'initiatives assez précises.

À moins d'avoir loupé un élément de votre intervention, je n'ai pas entendu de réponse à cette question plus précise, Madame la Ministre.

C'était donc essentiellement pour savoir si des initiatives identiques existent chez nous. Si ce n'est pas le cas, comment pourrait-on soutenir de telles initiatives ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous me permettrez de rappeler qu'il y avait une résolution et une demande à l'initiative de Mme Vandorpe relative à cette plateforme informatique. Nous sommes en train de travailler à cette plateforme et dans les travaux avec la Ligue des Familles autour de ces plateformes et des besoins, il n'est pas arrivé aujourd'hui, à notre connaissance, le besoin d'un centre.

Je rappelle que vu l'étendue de la Wallonie au regard de l'étendue de Bruxelles, on peut imaginer qu'un centre soit plus facile à Bruxelles, parce qu'il y a une concentration de la population sur un territoire petit alors qu'en Wallonie, une plateforme, à partir du moment où il y a une sensibilisation des acteurs sociaux, est plus facile, car elle ne nécessite pas de grandes mobilités, sachant que, justement, un des problèmes pour les familles monoparentales est la question de la mobilité.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Merci pour cette précision.

Effectivement, j'avais très bien compris. Cette plateforme collaborative est une excellente chose, je le souligne. À Bruxelles également, une plateforme a été mise en place.

Maintenant, je pense que la réflexion d'ouvrir un centre ou l'autre et du soutien à l'ouverture de ces centres, que ce soit en Wallonie, mais aussi dans les grandes villes, peut être intéressante conjointement à la réflexion de la plateforme. Ce n'est donc pas incompatible et j'insiste sur le fait que c'est une initiative très intéressante qui est menée ici par Mme Vandorpe.

Sans doute reste-t-il encore des éléments à discuter.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LE SUBVENTIONNEMENT DES  
CENTRES RÉGIONAUX D'INTÉGRATION (CRI)  
POUR L'ANNÉE 2018 »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le subventionnement des centres régionaux d'intégration (CRI) pour l'année 2018 ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi (cdH).** - Madame la Ministre, le budget annuel attribué au parcours d'intégration se calcule aujourd'hui sur base d'une enveloppe fermée qui rend compliquée l'anticipation de la variation budgétaire puisque aujourd'hui les subsides d'un CRI pour cette enveloppe fermée dépendent des résultats des autres CRI. Anticiper aujourd'hui l'impact budgétaire est donc dès lors difficile pour les directions et cela entraîne une variabilité annuelle des subsides puisque le subside de l'année d'après dépend, in fine, des chiffres de l'année précédente.

Pour 2018, le subventionnement du parcours est aujourd'hui réparti sur les CRI en fonction de critères chiffrés objectifs. On s'en souvient, ce sont les sept critères sur lesquels votre prédécesseur s'était accordé. Sur base de ces critères, l'année 2018 devait donner lieu à de grandes variations pour certains CRI, ce qui affectera aussi leurs ressources humaines, puisque, qui dit diminution des subventions, dit un impact au niveau du personnel présent. Vous comprendrez que l'inquiétude quant aux conditions dans lesquelles les CRI vont devoir agir grandit alors que la volonté des uns et des autres est de vouloir traiter le personnel lié aux subsides de manière digne.

Vous le savez, Madame la Ministre – ce n'est pas à vous que je dois le dire –, il y a plusieurs interrogations sur la table. Vous savez aussi comme moi comment parfois les rumeurs peuvent engendrer incompréhension, mauvaise humeur, voire autre chose. Il me paraissait important de vous interpeller en commission pour que les uns et les autres puissent avoir les informations les plus officielles et opportunes pour continuer à travailler en toute sérénité.

Je me permettrai, Madame la Ministre, de vous lister les différentes propositions qui sont sur la table pour voir de quelle manière vous pouvez – ou pas – vous positionner par rapport à celles-ci et aussi voir de votre côté, en fonction de ces demandes, si d'autres informations, qui ne sont pas nécessairement liées au

questionnement des CRI – sont aussi données pour que l'information soit la plus complète possible.

Par rapport aux différentes demandes, l'ampleur des variations de subside et la méthodologie du N-1 compliquent fortement la gestion quotidienne des centres et notamment la gestion des contrats liés au personnel. Les CRI réclament, par exemple, d'affecter la variabilité à N-2 – je voulais savoir ce que vous en pensiez –, ou encore de limiter l'ampleur de la variabilité avec un système de cliquets, de valoriser les heures d'interventions collectives plutôt que le nombre de bilans individuels. Certains CRI ont fait le choix de donner une série de cours de façon collective pour toucher un maximum de publics et faire en sorte que des interactions entre les uns et les autres puissent s'opérer et non pas faire les choses de manière individuelle. Qu'en est-il aussi du fait de rappeler aux communes leurs obligations ? Je le rappelle, aujourd'hui, ce sont les communes qui doivent envoyer les primo-arrivants vers les CRI. Si les communes, au niveau de leurs services état civil, population, ne font pas correctement leur travail, les CRI sont directement impactés. Comment mieux travailler cet aspect des obligations aux communes ? Il y a également toute la réflexion sur le programme pluriannuel ou l'idée du *phasing out*.

Par rapport à ces différentes demandes, je voulais voir si, au sein de votre cabinet, il y a une réflexion plus approfondie sur les différents critères de cette fameuse partie variable pour les années suivantes, voire pour faire en sorte que ces critères soient les plus lisibles possible et les moins interprétatifs.

Enfin, Madame la Ministre, outre ces différentes questions du terrain, j'aurais souhaité vous entendre sur les éventuelles autres décisions qui pourraient être prises dans les prochains mois par rapport au CRI pour que l'information, comme je vous le disais préalablement, soit la plus transparente et la plus officielle possible.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, j'ai pris connaissance de la démarche récente du CRI de Charleroi de réunir certains parlementaires pour leur remettre un plaidoyer que j'ai par ailleurs également pu lire ainsi que le rapport d'activités 2017 de ce CRI.

Je dois vous dire que j'ai été un peu offusquée d'y lire des éléments totalement incorrects et qui, de plus, font état : « d'une pression croissante des pouvoirs publics afin de réduire les marges de manœuvre associatives ainsi que leur capacité d'influence ».

Je vous remercie de votre question, car, comme vous le savez, dans mon travail quotidien, je n'ai de cesse de

soutenir la charte associative et le rôle fondamental du monde associatif. Les travaux entamés depuis le début de cette législature et plus particulièrement ceux menés dans le cadre du dispositif d'intégration des personnes étrangères montrent à suffisance l'importance de ce secteur aux yeux du Gouvernement.

Avant de revenir plus spécifiquement sur le CRI de Charleroi, je rappelle le mode de subventionnement des centres régionaux. Le financement des CRI s'appuie sur une partie fixe qui représente aujourd'hui 76 % de l'enveloppe et une partie variable spécifique au parcours d'intégration, 24 % de l'enveloppe. Ce mode de financement a été modifié en 2016 dans les textes, justifié par la volonté du cabinet de mon prédécesseur, M. Prévot, de répartir l'enveloppe mise à disposition des CRI sur base de critères objectivables en lien avec la charge réelle de travail. Cette évolution a surtout permis de transférer un montant important de subventions facultatives en subventions réglementaires et, par conséquent, d'assurer la pérennisation des moyens de financement des centres.

La partie fixe couvre les coûts d'une équipe de base de sept personnes, des frais de fonctionnement et d'une subvention forfaitaire. La partie variable concerne l'enveloppe spécifique au parcours d'intégration.

L'arrêté du Gouvernement prévoit que la répartition entre les CRI se fait sur une base pondérée de sept critères objectivables, ces critères ont été débattus avec les CRI, à qui nous avons plus d'une fois demandé qu'ils puissent s'accorder sur une interprétation précise et commune, mais aucun consensus n'a pu se dégager ; ce qui s'est traduit par une note qui m'a été adressée par les huit CRI qui m'ont alors fait savoir qu'ils ne se positionneraient pas sur les critères et qu'ils souhaitaient que ces critères soient objectifs, vérifiables et que leur pondération soit définie – ce qui a été fait, évidemment.

Suite à la réaction du centre de Verviers qui n'acceptait pas l'interprétation des critères en 2017, nous avons de nouveau « stimulé » les CRI, en tout cas on les a engagés, à nous remettre une interprétation commune. Aucun consensus n'a pu se dégager pour les huit centres et, là, maintenant, parce que ces critères ne correspondent pas aux attentes d'un CRI parmi d'autres, après n'avoir pas correspondu à ceux de Verviers, ce sont ceux de Charleroi maintenant. Il faut tout mettre en œuvre pour corriger le dispositif. Je tiens à préciser que toutes les simulations effectuées, sur la base des différentes propositions des CRI, ont systématiquement un impact négatif sur les CRI du Hainaut, eu égard à la faible proportion du nombre de primo-arrivants dans cette province par rapport à la Province de Liège et au fait que le Hainaut abrite trois CRI contre deux en Province de Liège. Dire que l'impact de ces critères était imprévisible me surprend, dans le chef du manager qui en est informé depuis deux ans, d'autant que les tendances des années précédentes montraient déjà que la répartition initiale des crédits, en 2015, avait été biaisée

au regard des données objectives qui nous étaient fournies progressivement par les CRI eux-mêmes ; plusieurs CRI n'avaient pas consommé l'ensemble des crédits mis à leur disposition.

Mon prédécesseur a justement permis, en augmentant le nombre de critères de calculs, de déjà lisser l'impact budgétaire, l'année dernière. Sans quoi, la chute aurait été plus rude pour certains centres au profit d'autres centres qui, aujourd'hui, revendiquent que l'on revienne à cette précédente répartition. Vous voyez que chacun défend son propre intérêt et qu'il est de mon devoir de trouver un chemin au milieu de tout cela.

Enfin, pour ce qui concerne votre question relative de la révision de leur enveloppe actuelle, vous devez savoir que les CRI consomment plus du tiers de l'enveloppe globale du secteur de l'intégration, sans compter les points APE et les autres ressources provenant d'autres dispositifs européens, de la Communauté française ou des soutiens provinciaux et communaux ; l'enveloppe 2018 des CRI est de près de 6 millions d'euros. Dans les crédits complémentaires dégagés, en décembre, par le Gouvernement, nous avons intégré un demi-ETP supplémentaire pour les CRI, pour la gestion administrative du parcours d'intégration et pour venir en soutien de leurs initiatives. Enfin considérant l'augmentation potentielle du nombre de primo-arrivants, avec les nouvelles dispositions, j'ai proposé au Gouvernement dans le projet d'arrêté de revaloriser l'enveloppe spécifique au parcours d'intégration.

Avec ces éléments, l'enveloppe des CRI est passée de 5 000 000 d'euros en 2015, à potentiellement 6 250 000 euros pour 2019. Je n'envisage pas, à ce stade, d'augmenter encore cette enveloppe, les CRI devant d'abord consolider leur mission d'évaluation des besoins et des coordinations des acteurs. L'essentiel à ce stade est qu'ils puissent répondre à leur mission décrétales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Voilà Madame la Ministre, la vie politique n'est pas un long fleuve tranquille, vous le savez. C'était à dessein que je n'ai pas souhaité, dans ma question, pointer l'un ou l'autre des CRI, parce que je pense, quels qu'ils soient, quelle que soit la région dans laquelle ils se trouvent, ils essaient de faire au mieux, en tout cas, de répondre au plus près des besoins des personnes migrantes. C'est vrai que la question du parcours d'intégration, en tout cas, sur cette enveloppe variable, aujourd'hui, pose des difficultés par rapport à certains, et particulièrement par rapport au CRI de Charleroi.

Vous avez cité deux éléments importants : la présence sans doute moindre de primo-arrivants dans la Province de Hainaut. C'est une réalité sur laquelle il faut travailler.

Votre deuxième réflexion : « il y a trois CRI » ; en Province de Hainaut, il y en a deux et un en Province de Liège. C'est sans doute aussi un des éléments à avoir dans la réflexion. Par ailleurs, il semble que pour la suite, il faudrait parvenir à avoir des critères le moins interprétables possible pour que les choses soient claires, dès le départ, et pour permettre à chacune des directions d'engager et travailler en toute connaissance de cause.

Aujourd'hui, la question de prendre en considération les primo-arrivants, de manière large, fait que le travail sur le terrain est extrêmement bien fait et que ces personnes en ont besoin. Les choses n'étant pas claires dans ce critère-là, il me semble que dans le critère de la population à suivre, le fait d'être clair sur le pourcentage éventuel de prise en charge des personnes qui ne sont pas considérées dans le critère de primo-arrivant pourrait être, par exemple, une piste à suivre pour que la situation soit plus conforme au travail des uns et des autres ; en tout cas pour les prochaines fois pour éviter effectivement le questionnement sur le fait de devoir licencier ou pas, puisque c'était cela qui était en questionnement à l'heure d'aujourd'hui.

Je pense, par ailleurs, que le contact avec le cabinet permet aussi d'apaiser les choses puisqu'il faut reconnaître que vous avez un cabinet extrêmement à l'écoute sur cette question du parcours d'intégration pour l'ensemble des CRI et que, par ailleurs, les nouvelles que vous nous annoncez sur le demi-équivalent temps plein complémentaire et l'augmentation des budgets serviront, j'en suis persuadée, à également apaiser les tensions. Je ne manquerai pas de vous revenir, si nécessaire, mais je pense qu'avec les éléments sur la table et la réflexion pour la suite, les choses devraient, je l'espère, s'apaiser.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'OBSERVANCE AUX TRAITEMENTS  
PRESCRITS POUR LES MALADIES  
CHRONIQUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'observance aux traitements prescrits pour les maladies chroniques ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

**M. Puget** (Indépendant). - Madame la Ministre, une enquête de Solidaritis, menée auprès de ses membres, démontre une nouvelle fois que l'observance aux traitements est souvent mauvaise.

En effet, de nombreux Belges ne persistent pas dans la prise de leurs médicaments ou ne prennent pas correctement leur traitement.

Près d'un patient sur deux ne continue pas son traitement dans le temps, et seulement plus d'un tiers le suivrait correctement sur la durée.

Ils l'abandonnent souvent par négligence, à cause d'effets secondaires dont ils ne parlent pas forcément à leur médecin, ou par convenance personnelle.

Pourtant, les dangers sont importants.

L'arrêt d'un traitement, sans préambule et sans avis médical, peut mener à des hospitalisations ou à une dégradation de l'état général.

Les taux d'adhérence aux traitements, c'est-à-dire, le suivi correct du traitement, varie d'une région à une autre, la Flandre ayant un taux légèrement meilleur que la Wallonie.

Surtout, une bonne adhésion thérapeutique joue un rôle significatif sur la santé et sur l'espérance de vie du patient.

Par exemple, une bonne observance au traitement réduit de moitié la mortalité dans le cadre des maladies cardiovasculaires, selon l'Association des Pharmaciens de Belgique.

Considérant les éléments précités, je souhaiterais connaître votre position sur le sujet.

Des moyens ont-ils déjà été mis en œuvre par le Gouvernement pour enrayer cette problématique ?

Des précautions seront-elles prévues à l'avenir, à la lumière de ces éléments ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Vous avez raison, la prise en charge des maladies chroniques est en effet un enjeu majeur dans les années à venir. On sait qu'elles sont en augmentation importante. C'est aussi dû à l'évolution des techniques de prise en charge qui fait que des maladies aiguës se transforment en maladies chroniques.

En Belgique, près d'une personne sur quatre souffre d'une maladie chronique nécessitant la prise régulière d'au moins un médicament. La sécurité et l'efficacité du traitement passent nécessairement par un bon usage des médicaments, vous vous en doutez. Or, les études montrent – et entre autres celle de Solidaris – que la moitié des patients chroniques ne les utilisent pas de

façon optimale et, comme vous le signalez, seulement plus d'un tiers les suivraient correctement sur la durée.

Les mesures à prendre pour optimiser l'observance aux traitements relèvent dans la toute grande majorité des cas de la pratique de l'art de guérir et de l'art pharmaceutique. C'est donc une matière qui relève de la compétence du Fédéral et ce dernier a pris des initiatives en la matière.

Par exemple, depuis ce 1er octobre, dans toutes les pharmacies de Belgique, les patients atteints de maladie chronique peuvent choisir un pharmacien de référence. Par une écoute attentive, un accompagnement personnalisé et la remise d'un schéma reprenant tous les médicaments qu'ils utilisent, celui-ci les aidera de manière proactive à bien utiliser leurs médicaments. Grâce à cet accompagnement, les patients pourront mieux contrôler leur santé et rester plus longtemps autonomes.

Afin de concrétiser cette relation thérapeutique durable, les patients chroniques sont invités à se rendre, dès que possible, dans la pharmacie – moi, je dirais dès aujourd'hui, s'ils ne l'ont pas encore fait – de leur choix pour y signer une convention avec leur pharmacien de référence. Je pense que l'on sous-estime trop souvent le rôle essentiel des pharmaciens dans la prévention en matière de santé.

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, je vous invite à vous adresser à ma collègue fédérale.

Pour ce qui concerne la Wallonie, pas plus tard que la semaine passée, mes collaborateurs ont encore rencontré des représentants de l'Association pharmaceutique belge. Il a été question de l'échange électronique de données entre médecins généralistes et spécialistes, d'une part, et entre pharmaciens, d'autre part.

En cofinçant les e-formations en vue d'un bon usage de l'e-santé, la Région wallonne participe à l'optimisation de l'échange de données de santé et à la bonne communication entre les professionnels de santé, dont la communication entre les médecins et les pharmaciens.

Un autre exemple que je peux citer est la participation de la Région wallonne à des actions du plan e-Santé qui soutiennent l'observance aux traitements. Je pense ici à l'action n° 3 relative au schéma de médication et à l'action n° 4 relative à la prescription électronique. Dans notre propre plan, nous participons par les échanges de données optimisées entre les professionnels de la santé.

Compte tenu du fait que les leviers institutionnels de la Région wallonne sont faibles par rapport aux leviers institutionnels nécessaires et, partant, budgétaires dont dispose le Fédéral, il me paraît dès lors plus judicieux de prendre des initiatives et d'envisager des projets en

étroite collaboration avec ce dernier et de saisir les opportunités, notamment budgétaires, qui s'y développent, et ce, entre autres, au sein de la Conférence interministérielle de la santé et de ses groupes de travail Maladies chroniques, Santé mentale et e-Santé, pour lesquelles je veille à ce qu'il y ait une cohérence entre les lignes développées.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Vous nous avez dit que vous étiez attentive à cette problématique.

Un peu plus d'un tiers suivent, donc cela fait deux tiers qui ne suivent pas. Je trouve que c'est tout de même relativement grave, quand on voit le coût et la prise en charge. On va chez le médecin, on doit se soigner, et puis, on ne se soigne pas, la maladie dégénère, et le coût est encore supérieur.

La question du coût est un facteur à prendre en compte, mais le facteur humain est aussi à prendre en compte. Je pense que nos concitoyens n'ont pas conscience de l'importance de suivre son traitement. On fait la démarche d'aller chez le médecin, on ne se sent pas bien, on demande à avoir un traitement, et ensuite on ne suit pas le traitement. Ce n'est pas logique, même humainement ; la santé des personnes se dégrade, uniquement par négligence et en raison du non-suivi d'un traitement prescrit. Je trouve cela relativement surprenant.

Surtout chez deux tiers des personnes, c'est énorme.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LE SUICIDE DES PERSONNES ÂGÉES EN  
WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le suicide des personnes âgées en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, le 12 mai dernier a eu lieu, à Bruxelles, une marche collective pour la prévention du suicide. À cette occasion, les chiffres du Centre de prévention du suicide mettent en lumière une réalité peu connue, pour ne pas

dire encore tabou : le suicide concernerait beaucoup de personnes âgées.

En effet, en Belgique, le taux de suicide chez les personnes âgées de plus de 80 ans serait le plus élevé, avec 32 suicides pour 100 000 habitants. Par ailleurs, chez les plus de 65 ans, on compterait deux ou trois tentatives de suicide seulement pour un suicide « abouti » – ce n'est peut-être pas le terme adéquat – alors que chez les jeunes de moins de 25 ans, ce sont 100 à 200 tentatives pour un suicide abouti.

Cette réalité peut s'expliquer par différents facteurs, parfois très difficiles à surmonter pour certaines personnes âgées : la perte du conjoint, l'accroissement de l'isolement social, les problèmes financiers, les problèmes de santé ou d'autonomie, et cetera.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer que les chiffres avancés ont la même tendance en Wallonie ?

Avez-vous des chiffres plus précis concernant le mal-être des personnes âgées et l'évolution du nombre de suicides de personnes âgées recensé sur notre territoire ?

Dans la pratique, envisagez-vous de lancer prochainement une campagne de prévention à destination des personnes âgées et de leurs familles, pour notamment permettre à ces dernières de reconnaître les signes avant-coureurs ?

Quels sont, en Wallonie, les dispositifs existants qui permettent de lutter efficacement contre cette réalité et qui facilitent l'accessibilité aux soins de santé mentale aux personnes âgées ?

Dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale, de nouvelles mesures et initiatives sont-elles en préparation afin d'accentuer cette lutte ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, les chiffres sur le suicide que vous citez sont des chiffres absolus dont il faut, en effet, tenir compte.

Cependant, d'après les dernières données de 2014 reprises dans le Wallonie Santé de 2016, édité par l'AViQ, le taux de suicide chez les personnes de 65 ans et plus représente 0,3 % de la mortalité chez les femmes et 0,9 % chez les hommes, c'est-à-dire nettement moins que chez les personnes entre 25 et 44 ans, où, là, cela représente 16 % de la mortalité chez les femmes et 24 % chez les hommes. Il n'empêche que les chiffres doivent être relativisés au regard des nombres absolus dont il s'agit.

On note d'ailleurs que les aînés rapportent un niveau de bien-être plus élevé que les jeunes. Ainsi, en 2007, une étude de la VUB portant sur 4 500 Belges a montré que la catégorie des 66-75 ans était celle qui se sentait la plus heureuse. Cependant, je ne veux pas diminuer cette attention au risque de suicide des personnes âgées.

J'ajouterai aussi, toujours dans les chiffres, que depuis 1997, le taux de suicide diminue en Wallonie, ce qui est quand même une excellente nouvelle, comme dans l'ensemble de la Belgique en général et même en Europe. La diminution est particulièrement importante chez les personnes de plus de 75 ans, où le taux de mortalité par suicide diminue de 40 %.

Je relativise un peu ces chiffres que vous citez, mais je ne veux surtout pas les minimiser, comme je l'ai déjà dit. Le taux de suicide reste, en effet, particulièrement important en Wallonie et, chez les personnes âgées, le passage à l'acte conduit généralement à la mort. Si je puis me permettre, comme vous, avec la même prudence, il est malheureux qu'ils ne se ratent pas. C'est important d'y porter une attention particulière.

La Région wallonne a, depuis longtemps, développé une politique de santé mentale, globale et intégrée, qui vise à couvrir tout le territoire pour atteindre les personnes qui en ont besoin. Plus précisément, quatre services de santé mentale ont développé une initiative spécifique destinée aux aînés.

La population peut également compter sur cinq centres de téléaccueil offrant une permanence téléphonique gratuite 24 heures sur 24 et sept jours sur sept à toute personne, quel que soit son âge, ses difficultés ou ses convictions philosophiques ou religieuses.

Pour prévenir le risque de suicide chez les aînés, notamment de ceux qui se trouvent en situation de dépendance, il est aussi essentiel de lutter contre l'isolement. Appartenir à un réseau social est, en effet, un des facteurs de prévention du suicide. Au-delà des familles, le réseau associatif local peut jouer un rôle. Des initiatives comme « Ville amie des aînés », que vous soutenez aussi, je sais, qui sont soutenues par la Wallonie, sont de nature à favoriser l'inclusion et le maintien d'une personne dans sa communauté de vie.

Les structures d'hébergement dédiées aux aînés peuvent également jouer un rôle. Ainsi, la réglementation en Wallonie prévoit que les professionnels des structures d'hébergement pour personnes âgées suivent des formations continues. Certaines sont directement liées à la prévention du suicide.

Enfin, la prévention du suicide en Wallonie a été dernièrement renforcée de deux manières, et ce, de manière transversale pour tous les âges.

D'une part, je prépare une convention pluriannuelle pour l'ASBL Un Pass dans l'impasse, qui est spécialisée dans l'accompagnement des personnes suicidaires ou de leurs proches. L'ASBL propose d'ailleurs un module de sensibilisation d'une demi-journée intitulée « Introduction au suicide de la personne âgée » ainsi qu'une formation « Suicide et dépression des personnes âgées » à destination des intervenants susceptibles d'être confrontés aux personnes âgées suicidaires. D'autre part, une deuxième décision est à l'égard du Centre de référence info suicide, le CRI, qui a reçu une nouvelle reconnaissance de 2018 à 2022 qui implique des missions élargies en matière de prévention du suicide.

À ce titre, le centre diffusera vers la fin de 2018 des recommandations de bonnes pratiques pour des professionnels confrontés à une personne concernée par le suicide. J'ai pu consulter une première version de ce document dans laquelle des recommandations spécifiques concernent des personnes de plus de 65 ans. Ces bonnes pratiques destinées aux professionnels seront complétées par des recommandations destinées aux personnes qui font face soit à des idées suicidaires, soit à un proche qui présente un risque de passage à l'acte.

Par ailleurs, le CRI maintient sur son site un cadastre des structures capables de prendre en charge une personne concernée par le suicide. Ce cadastre permet à tous les professionnels de trouver rapidement une structure vers laquelle orienter soit la personne suicidaire, soit ses proches. Comme vous le voyez – et comme je sais que vous n'en doutiez pas –, mais je sais que cela vous tient à cœur, la Wallonie dispose de nombreux dispositifs en matière de santé mentale qui permettent d'accompagner cette question essentielle.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci pour toutes ces informations très complètes.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'ANNONCE DE LA CONSTRUCTION DE  
NOUVEAUX HÔPITAUX PAR LE GROUPE  
JOLIMONT »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'annonce de la construction de nouveaux hôpitaux par le Groupe Jolimont ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont (PS).** - Madame la Ministre, récemment, le CHR Saint-Joseph de Mons qui fait partie du groupe Jolimont a annoncé la construction d'un nouvel hôpital sur un terrain proche des Grands Prés à Mons. Ceci est à considérer dans un projet d'envergure porté par le groupe Jolimont, appelé projet Zénith et qui s'inscrit réellement dans le plan d'avenir de ce groupe. Il concerne l'hôpital Saint-Joseph de Mons, l'hôpital de Jolimont, bien entendu, mais aussi Warquignies qui est aujourd'hui adossé à Saint-Joseph, Nivelles et Tubize, tout cela à l'horizon 2025. Ce plan projette, entre autres, de rationaliser les sites du groupe hospitalier pour les réduire à trois hôpitaux neufs d'environ 400 lits chacun.

Il est bien évident – et j'ai les chiffres – que de tels projets nécessitent des moyens financiers colossaux.

L'objet de ma question porte sur la façon dont ces projets sont aussi répercutés abondamment dans les médias locaux et régionaux. De nombreux articles de presse ont été publiés sur le sujet – j'en dispose ici – et la communication particulière du CHR de Mons laisse présager que toutes les chances d'octroi de ces subsides sont de leur côté. Il faut savoir qu'il s'agit quand même d'un investissement, pour le seul CHR montois, de plus de 100 millions d'euros, alors que l'appel à projets lancé par le Gouvernement et prévu par l'arrêté du Gouvernement du 20 juillet 2017 doit seulement être clôturé le 25 mai 2018 – donc, dans quelques jours. Il me revient d'ailleurs que cet appel à projets aurait été prolongé – j'utilise le conditionnel – de plusieurs mois.

Madame la Ministre, qu'en est-il dès lors de cet appel à projets ? Est-il effectivement clos ou l'avez-vous prolongé ?

Au vu de l'assurance dont il fait preuve, le lecteur lambda que je suis pourrait déduire de la communication du CHR que les promesses ont été faites et qu'aujourd'hui, quand on se permet de telles expressions, c'est que les choses sont bouclées. C'est surtout là-dessus que je voudrais vous entendre et je ne parle que du CHR Saint-Joseph, il y a évidemment les autres projets qui concernent ce groupe, comme je le disais tout à l'heure, à travers ce plan Zénith.

De manière subsidiaire, Madame la Ministre – même si les deux éléments sont peut-être liés –, pourquoi avoir prolongé – si c'est le cas – le délai d'introduction des dossiers ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je peux vous confirmer que le Gouvernement wallon a pris la décision de prolonger le délai d'introduction des dossiers de 90 jours. Cette prolongation a été communiquée à l'ensemble des fédérations hospitalières et aux hôpitaux et elle sera

publiée au *Moniteur belge*. La procédure n'est donc pas close et il est donc impossible de fournir des informations sur le nombre de dossiers qui ont été ou qui seront introduits. Cette prolongation est liée à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 juillet 2017 relatif au prêt d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médicaux techniques lourds en hôpital.

Ces modifications concernent notamment la nécessité de disposer d'un droit réel sur le terrain au moment de l'introduction des demandes dans le plan de construction, ce qui posait problème puisque, entre le moment où l'on introduit un dossier et le moment où il y a une réalisation des travaux, il y a évidemment un laps de temps assez important qui se déroule et donc, le droit réel sur le terrain, au moment de l'introduction des dossiers, était en fait une difficulté dans le secteur. Nous avons donc modifié l'arrêté. Puisque nous avons modifié l'arrêté, il était normal de prolonger de 90 jours le délai d'introduction.

Je rappelle que l'adaptation du plan de construction fera, quant à elle, l'objet d'une décision du Gouvernement.

Je ne peux décider seule dans le dossier, ne disposant pas de la délégation du Gouvernement pour ce faire.

Ce n'est pas parce que le CHR Mons Hainaut communique ces projets via la presse que l'on peut en déduire qu'un engagement à son égard a été pris et que cela explique la prolongation du délai d'introduction des dossiers. De nombreux autres hôpitaux communiquent également sur leur projet et ce n'est pas la communication des hôpitaux qui me fera prendre mes décisions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont (PS).** - Madame la Ministre, merci pour votre réponse, mais je vous avoue qu'elle me laisse dubitatif. Vous justifiez la prolongation du délai, entre autres, par l'obligation qui est faite aux porteurs de projet de disposer de droits réels, ce qui me semble correspondre à la situation particulière du CHR, puisque aujourd'hui ils annoncent une nouvelle construction sur un terrain qui ne leur appartient toujours pas au moment de la clôture de l'appel à projets. À cet égard, je ne pourrai m'empêcher de faire des rapprochements.

J'entends bien ce que vous dites, à savoir que ce ne sont pas les communications des uns et des autres qui vous feront prendre vos décisions. Moi, je ne suis pas à votre place – on a chacun son rôle –, mais je ne serai quand même pas heureux quand, à mon nom ou au nom du Gouvernement, des groupements hospitaliers annoncent, de manière péremptoire, comme si tout était conclu, que leur plan et leurs opérations vont être couronnés de succès. En tout cas, c'est comme cela que cela est perçu à la lecture des articles.

Je me suis livré à un petit calcul. Pour les hôpitaux du groupe catholique Jolimont, il y a quatre investissements qui s'élèvent à 475 millions d'euros. Si l'on y ajoute les 500 millions d'euros demandés par le GHDC, on arrive à près de 1 milliard d'euros sur une enveloppe qui est de l'ordre de 1,2 milliard d'euros.

Je pense qu'il y aura beaucoup de déçus – je prends acte de votre expression, tout cela ne m'impressionne pas.

En ce qui me concerne en tout cas, je veillerai quand même à passer des messages plutôt de modération. Je verrai comment faire cela, mais je n'exclus pas de contacter des journalistes pour dire : « Attention, avant d'annoncer, il faut quand même attendre la décision du Gouvernement » ; et je ne doute pas que votre décision soit empreinte d'une rationalité imparable et de l'analyse fine et équitable des besoins des différents réseaux et d'une répartition équilibrée sur le territoire Wallon.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA NÉCESSAIRE TRANSVERSALITÉ DES  
POLITIQUES DE PROMOTION DE LA SANTÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la nécessaire transversalité des politiques de promotion de la santé ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Petit clin d'œil à Mme Salvi, Charleroi est là, mais la région du Centre aussi pour Jolimont, notamment. Je suis très attentive également.

Madame la Ministre, en mars dernier, vous confirmiez votre ambition d'arriver, en 2019, à un nouveau cadre de prévention et de promotion de la santé pour la Wallonie. Avec la sixième réforme de l'État, la compétence de la promotion de la santé a été éclatée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie selon le public visé, créant certaines zones grises. Je pense par exemple, aux jeunes adultes de 18 à 25 ans qui, selon les interprétations, relèveront, tantôt de la Wallonie compétente pour les adultes de plus de 18 ans, et tantôt de la Fédération, si l'on considère qu'ils sont étudiants et donc, qu'ils tombent dans le giron de l'enseignement secondaire et/ou de l'enseignement supérieur.

Néanmoins, vous le rappelez régulièrement, et votre prédécesseur avant vous, la transversalité, lorsque l'on

parle de promotion de la santé, est fondamentale. Les recommandations des spécialistes ne vous démentiront pas et je partage cette nécessaire cohérence et la transversalité entre les politiques santé que chaque entité fédérée ou le Fédéral développe. Tout comme je suis persuadée que les bonnes habitudes doivent être acquises dès le plus jeune âge.

Face à la nécessaire transversalité, ne serait-il pas opportun d'envisager un accord de coopération à défaut d'un éventuel transfert de compétences intrafrancophone entre la Fédération et la Wallonie afin de regrouper, au sein d'un même portefeuille, l'ensemble de la politique de Prévention-Santé ?

Dans la négative, comment le nouveau plan envisage-t-il la collaboration avec la Fédération pour la prévention de la santé auprès des moins de 18 ans, notamment dans le cadre de la promotion de la santé à l'école et dans les milieux d'accueil de la petite enfance ?

Qu'en sera-t-il du futur financement du plan ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, depuis le transfert de compétences des matières santé et suite aux accords de la Sainte-Émilie, des réunions de concertation entre les différents cabinets, entités et administrations concernées ont lieu, afin de préserver la cohérence de la politique en matière de santé, en ce compris en matière de promotion de la santé et de prévention. Cela tombe bien en tout cas, pour deux des entités, c'est moi – enfin, cela tombe bien ou cela tombe mal, c'est suivant les avis des uns et des autres – en tout cas, c'est la même ministre.

Mon cabinet en Fédération Wallonie-Bruxelles a, par exemple, fait partie du comité de pilotage du Plan de promotion wallon de la santé. Mes collaborateurs sont, par ailleurs, en contact pour adopter une vision commune quant à l'exécution du Protocole d'accord du 21 mars 2016, entre les entités fédérées et le Fédéral, portant sur la prévention santé. Ce protocole aborde notamment la stratégie à mettre en place en matière de prévention de l'hépatite C ou en matière de vaccination.

Du côté des administrations, l'AViQ, l'ONE et l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se réunissent régulièrement pour faire le point sur l'ensemble des projets partagés.

Par exemple, la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ et les services de promotion de la santé à l'école travaillent de manière concertée et intersectorielle en ce qui concerne la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses. Dans le secteur de la vaccination, des financements ont été mis en commun

pour la réalisation d'une nouvelle version du site web info-vaccination.be, qui a pour but d'informer la population sur les vaccins avec un maximum de références scientifiques.

Une collaboration structurelle pourrait voir le jour avec le projet de création d'un centre de référence en vaccination pour asseoir une politique de vaccination tout au long de la vie.

Des concertations ont également lieu entre l'AViQ et l'ONE par rapport à l'enquête HBSC – Health Behaviour School-Aged Children – une enquête sur la santé des jeunes, qui a lieu tous les quatre ans dans les écoles de la Communauté française, afin d'analyser l'opportunité d'organiser un comité d'accompagnement commun ainsi qu'en matière de santé mentale pour préciser les rôles de chacun – mon côté assertif est un peu trop développé en fait.

Le Plan de promotion de la santé en cours d'élaboration aborde des thématiques et propose des actions qui dépassent le champ des compétences régionales. Comme ma volonté n'est pas de transcender les règles répartitrices de compétences, il convient de mettre en place des modalités pour soutenir la nécessaire concertation opérationnelle dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

À ce sujet, l'accord de coopération d'exécution entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la concertation intrafrancophone, en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières, vient stabiliser – enfin – les concertations qui existaient déjà pour assurer la cohérence et la convergence des politiques menées par ces entités en matière de soins de santé et d'aide aux personnes.

Concernant le futur financement du plan, sachez qu'actuellement, le budget de l'AViQ contient plusieurs articles de base, dont le programme relatif à la promotion de la santé et à la prévention. Ces ressources seront valorisées dans le cadre de l'exécution du plan. Il s'agira, par exemple, pour les Centres locaux de promotion de la santé, d'orienter les ressources qui leur sont allouées en fonction des objectifs et des actions du plan.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. On sait combien le travail est ambitieux. Je reconnais que vous êtes tout à fait consciente de la notion importante de la transversalité. Justement, avec votre double casquette, je pense que, dans l'intérêt de tous, il est grand temps d'atterrir et cela ne pourra être que bénéfique pour les Wallonnes et les Wallons.

**Mme la Présidente.** - La séance est suspendue.

*La séance est suspendue à 12 heures 33 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

Chers collègues, il est 14 heures 10 et nous pouvons reprendre notre ordre du jour.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'AFFICHAGE DANS LES LOCAUX DE L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ) »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'affichage dans les locaux de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Madame la Ministre, suite à la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences en matière de santé, de handicap et de politique des familles ont été transférées aux Régions.

En Wallonie, l'AViQ a ainsi été créée sous forme d'organisme d'intérêt public autonome pour gérer les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales. En tant qu'OIP, l'AViQ est donc bien sous votre tutelle.

Au sein de ses locaux, plusieurs valves d'affichage sont présentes et l'une d'entre elles a particulièrement retenu mon attention. En effet, la valve d'affichage qui se situe dans le couloir principal de l'entrée du bâtiment recèle des documents particulièrement interpellants.

N'importe quel travailleur, mais également n'importe quel visiteur peut y trouver le document intitulé « Avec le MR, tu y perds » – j'ai même pris une photo, tant c'était interpellant dans ce hall d'entrée –, où plusieurs mesures du Gouvernement fédéral sont listées sous forme de loterie avec les têtes des ministres MR

affichées autour de la roue de loterie. Ce document ne fait nullement mention d'un quelconque éditeur responsable. Par ailleurs il se trouve sur une valve d'affichage qui ne laisse pas présager non plus de quel protagoniste cela pourrait provenir.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire aujourd'hui quels sont les tenants et aboutissants de cette publication ?

Ne pensez-vous pas qu'un tel document, que j'estime véhiculer des messages mensongers, n'a pas du tout sa place au sein des locaux de l'AViQ ?

Quelles sont les procédures d'affichage en vigueur au sein des locaux de l'AViQ ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous m'apprenez l'existence de cet affichage par votre question. J'ai donc interrogé l'AViQ à cet égard.

Comme le prévoit l'article 16, § 3, de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, les organisations syndicales peuvent afficher des avis dans les locaux des services. Après vérification en interne, il apparaît que la mention de l'éditeur responsable se trouve sur l'affiche en question et qu'elle était seulement masquée par l'encadrement des valves. L'AViQ confirme qu'il s'agit bien d'une organisation syndicale agréée.

L'article 11 de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 susmentionnée prévoit les modalités d'affichage syndical, notamment une procédure de visa qui, en l'occurrence, n'a pas été respectée. La pratique de demande de visa par les organisations syndicales a tendance à disparaître. C'est pourquoi l'AViQ s'engage à rappeler cette procédure dans ses instances de concertation.

Le même article 11 ne permet à l'autorité qu'une prise de connaissance du document à afficher. Le visa ne peut être refusé que si l'avis porte atteinte à la dignité des personnes, des institutions ou des autres organisations syndicales, ou s'il contient des faits auxquels l'autorité compétente a préalablement attribué un caractère secret.

L'affiche a été apposée dans des endroits désignés par l'autorité comme étant des valves syndicales. Afin d'éviter toute confusion, l'AViQ indiquera plus clairement à l'avenir le statut de ces valves.

Par ailleurs, comme le prévoit l'alinéa 3 du même article 11, les valves syndicales doivent se situer dans un endroit bien visible. L'AViQ envisagera, avec les organisations syndicales, le déplacement de ces valves dans un endroit visible, mais principalement accessible au personnel interne.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je note quand même qu'ici il y a eu un souci dans la procédure. J'ose espérer que les affiches ont été retirées dès que vous vous êtes informée pour connaître les modalités qui avaient été respectées ou pas.

Je sais bien que, normalement, je ne peux plus, mais je vous pose la question : les affiches ont-elles bien été retirées aujourd'hui puisqu'il y a un problème de procédure ?

*(Réaction d'un intervenant)*

D'accord.

C'est très clair, vous m'avez bien répondu. Je prends note et je vais aller vérifier. Je présume que les affiches ne sont plus au niveau des valves.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE  
VÉHICULES PUBLICS « VERTS » AU SEIN DU  
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution de la flotte de véhicules publics « verts » au sein du Service public de Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, « 100 % des véhicules publics wallons seront verts d'ici 2030 ». Ce n'est pas votre déclaration, mais c'est celle de votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, à l'occasion du Salon de l'auto, en janvier de l'année dernière.

Aussi, avait-il précisé : « L'objectif final est que, d'ici 2030, l'entièreté du parc automobile public soit constituée de véhicules écologiquement responsables. Dans un premier temps, dès cette année, 50 % des

véhicules remplacés le seront par des nouveaux, soit à carburant alternatif – par exemple l'électricité ou le gaz – soit ne dépassant pas 35 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre. Dès 2020, 50 % des remplacements se concentreront sur les carburants alternatifs pour atteindre, en 2030, les 100 % ».

Actuellement, le parc automobile public wallon est constitué de 2 865 véhicules et le taux de remplacement annuel se situe entre 12 et 13 %, soit près de 300 unités.

Comme ministre de la Fonction publique, pourriez-vous effectuer un état des lieux de la situation de la flotte des véhicules publics « verts » pour le SPW ?

Partagez-vous les objectifs de votre collègue ?

Confirmez-vous que, pour 2020, on atteindra bien les 50 % de remplacement avec des carburants alternatifs ?

À votre niveau, quelles initiatives comptez-vous prendre pour rendre cette flotte plus « verte » et ainsi, quelque part, montrer l'exemple ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme vous le savez, l'exemplarité de l'administration wallonne constitue à mon sens l'un des fers de lance des changements nécessaires au sein de nos sociétés. Considérant qu'il s'agit d'une initiative ayant pour but de soutenir la nécessaire transition écologique, j'y serai particulièrement attentive.

En effet, comme ministre de la Santé, je suis particulièrement au fait des conséquences que la pollution engendre sur l'état de santé de nos concitoyens et des nécessaires actions que cela implique, notamment pour les personnes les plus fragilisées et les plus précarisées.

À cet égard, je m'associe pleinement aux objectifs visés par la réforme et je ferai tout ce qui est possible dans le périmètre de mes compétences pour participer à l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement.

C'est là que je vais vous frustrer un peu, mais nonobstant, je ne puis répondre à votre question sur la situation de la flotte des véhicules dans la mesure où il s'agit d'un dossier à charge de mon éminent collègue en charge de la gestion mobilière, M. Crucke. Je vous invite dès lors à vous adresser à lui si vous souhaitez de plus amples informations sur l'état du charroi au niveau de la Région wallonne.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Vous ne me frustrez pas. J'irai volontiers interpellier votre collègue, Jean-Luc Crucke, sur la question de la gestion immobilière, ce n'est pas un souci. Par contre, là où vous me frustrez, c'est que je vous ai demandé : quelles initiatives comptez-vous prendre ? Et vous ne me répondez pas, la frustration est plutôt à ce niveau-là.

On aura l'occasion d'y revenir.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'INTERNALISATION DES MISSIONS  
SOUS-TRAITÉES PAR LE SERVICE PUBLIC DE  
WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'internalisation des missions sous-traitées par le Service public de Wallonie ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi (cdH).** - Madame la Ministre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un gouvernement que vous connaissez bien, vient de lancer un projet pilote en vue d'embaucher quelques personnes afin d'assurer le nettoyage d'un des bâtiments de ses services ; c'est peut-être un premier pas vers ce que l'on appelle la réinternationalisation de services et de missions confiés à des sous-traitants. Ce ne serait pas plus coûteux, mais au contraire plus économique, selon votre collègue du Budget et de la Fonction publique, M. Flahaut.

En janvier 2017, mon collègue, M. Drèze, avait par ailleurs interrogé votre prédécesseur au sujet des contrats de nettoyage destinés aux infrastructures du SPW. M. Lacroix lui avait, à l'époque, indiqué qu'une partie des locaux était entretenue par du personnel de l'administration et le reste par des entreprises sous-traitantes ; celles-ci étaient désignées par marché public et tout cela évidemment en veillant à pratiquer des tarifs conformes au prix du marché et à ne pas favoriser le dumping social. Par ailleurs, on se souvient que M. Lacroix avait entrepris d'encourager le SPW à réinternaliser certaines fonctions confiées à des sous-traitants. Dès lors, Madame la Ministre, j'aurais souhaité savoir quel était la part respective du personnel de l'administration et d'entreprise soumissionnaire dans le nettoyage de locaux de notre administration wallonne, voir un peu ce que peut inspirer l'expérience pilote annoncée à la Fédération. Selon vous serait-il

intéressant de s'engager sur cette voie pour nos bâtiments publics régionaux ? Le mouvement que j'appelle « la réinternationalisation » amorcée par votre prédécesseur a-t-il été suivi d'effet ? Enfin, je voulais savoir si une politique telle que celle-là peut être compatible avec les lignes directrices de votre projet de réforme relatif à la fonction publique régionale.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous confirme qu'une partie des locaux est entretenue par du personnel de l'administration et une autre par des entreprises sous-traitantes désignées par marché public ; la part de nettoyage assurée par du personnel de l'administration représente approximativement 60 % de l'ensemble des bâtiments administratifs gérés par mon administration au sein de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et d'éthique. Il y a lieu de compléter cette information par le fait que les activités prestées par les équipes de nettoyage ne sont pas totalement comparables, puisque les sociétés privées sont aussi chargées des tâches plus spécifiques, telles que le nettoyage des vitres, avec du matériel de sécurité particulier, ou sont parfois réalisées par des entreprises de travail adapté.

Enfin, je rappelle que cette répartition de l'entretien des bâtiments entre les nettoyeurs, au sein de l'administration et des entreprises sous-traitantes, est un héritage historique des anciens ministères de la Région Wallonne et des ministères de l'Équipement et des Transports. La coexistence de ces deux systèmes donne satisfaction à l'administration à ce jour.

Concernant l'expérience pilote annoncée par le Gouvernement de la Communauté française, je suis très attentive aux résultats et aux enseignements qui pourront en être retirés et nous attendrons l'évaluation qui pourra en être faite.

Par ailleurs, le mouvement de réinternationalisation des missions gérées via marché public, au sein du Service public de Wallonie, a fait l'objet d'une évaluation, en juillet dernier, par le Gouvernement et a généré une économie générale de 1 677 000 euros par an et a débouché sur la création de 44 postes statutaires et contractuels. Des diverses internalisations qui ont été opérées, un grand nombre concerne la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'environnement sous la tutelle de mes collègues, les ministres fonctionnels, Di Antonio et Collin, telles que le référentiel environnement pour la gestion intégrée des entreprises, la coordination générale de la dématérialisation du permis d'environnement et du permis unique. Je ne vais pas les énumérer toutes, il y en a une bonne dizaine.

L'internalisation concerne également le secrétariat général dans le cadre des missions du Département de géomatique ou IWEPS. Je peux également citer la Direction générale opérationnelle de la fiscalité par l'internalisation de missions relevant du Département du support opérationnel.

Enfin, il n'y a pas d'incompatibilité à développer une politique de réinternationalisation qui serait compatible avec les lignes directrices de la note d'orientation concernant la fonction publique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Merci à Mme la Ministre pour sa réponse complète et tout comme vous, nous serons attentifs aux résultats de l'expérience pilote menée en Fédération.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'AMÉNAGEMENT DES FINS DE  
CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES WALLONS  
ET LA SEMAINE DES 30 HEURES AVEC  
EMBAUCHE COMPENSATOIRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'aménagement des fins de carrière des fonctionnaires wallons et la semaine des 30 heures avec embauche compensatoire ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). - Madame la Ministre, je vous avais interrogée, début de cette année, relativement à une mesure portée par M. le Ministre Lacroix qui concernait l'aménagement des fins de carrières des fonctionnaires wallons et la semaine des 30 heures avec embauche compensatoire.

À l'époque, je me réjouissais que le Gouvernement Wallon ait décidé que les travaux de mise en œuvre de la mesure soient poursuivis. Je souhaiterais avoir un suivi de ces travaux et des informations qui avaient déjà été sollicités à l'époque, à savoir le nombre de fonctionnaires concernés, l'application de l'embauche compensatoire et puis le timing des recrutements. Pourriez-vous effectuer un état des lieux de l'évolution du dossier ? Combien de fonctionnaires sont-ils concernés ? Quelle sera l'application de l'embauche compensatoire ? Combien de fonctionnaires pourraient-ils être recrutés dans le cadre précis de la mesure et surtout, selon quel délai ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, laquelle a retenu, évidemment, toute mon attention.

Je me permettrai de vous renvoyer aux propos précédemment tenus en réponse aux questions parlementaires pour ce qui concerne le contenu de la mesure et les différentes étapes du dossier.

Je vous précisais, en janvier 2018, comme vous l'avez rappelé, qu'un groupe de travail avait été relancé afin d'examiner comment rencontrer au mieux ces difficultés dans un objectif d'efficacité en dehors de toute idéologie. Le comité stratégique s'est réuni, ce 3 mai et m'a fait parvenir une note de proposition ce 17 mai. Vous m'en excuserez, mais je n'en ai pas encore pris connaissance. Dès que j'en prendrai connaissance, je me permettrai de revenir vers vous d'ici peu, soit au travers d'une question soit au travers d'un courrier auquel je me ferai un plaisir de vous répondre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Nous sommes dans l'actualité, je le conçois, je le comprends. Donc, je reviendrai vers vous, je ne vous lâcherai pas avec cette question.

Ce que nous regrettons des explications déjà données antérieurement, c'est la question d'une formule juste *one shot* ; la réduction du temps de travail, nous estimons que c'est une mesure tout à fait progressiste et une des pistes qui ouvre des perspectives à des milliers de personnes qui, aujourd'hui, ne peuvent pas accéder au marché du travail, parce qu'il manque de l'emploi. Il manque de l'emploi, le taux de chômage le prouve, même s'il se réduit, aujourd'hui, nous aurons toujours un chômage structurel et nous aurons toujours des personnes en recherche d'un emploi.

Si nous voulons à la fois répondre à cette question de conciliation vie privée-vie familiale et, par ailleurs, essayer de faire en sorte qu'un maximum de nos concitoyens soient heureux dans leur carrière professionnelle et dans leur boulot, eh bien, je pense qu'il faut réformer, comme mon groupe d'ailleurs.

Vous dites que vous relancez un groupe de travail en dehors de toute idéologie, je pense que l'on peut avoir une idéologie et la défendre au plan politique ; cela n'empêche pas de tester les mesures dans un groupe de travail avec l'envie de faire progresser la société et cette envie, qu'elle soit idéologique ou pas, se traduira par des mesures concrètes.

Cette mesure pourrait apporter à tous les autres travailleurs l'espoir d'une vie peut-être moins stressante, une vie où l'on ne voit pas cette explosion de burn-out.

Je crois que cette question est multifactorielle et pourrait résoudre pas mal de difficultés, à la fois de fonctionnaires, mais aussi de personnes sans emploi. Réduire l'absentéisme, c'était aussi un des objectifs de la mesure, particulièrement en fin de carrière, lorsque, pour certaines fonctions pénibles, le personnel peut être exténué ou parfois brisé par des années et des années de travail dans des conditions pénibles.

Bref je vous réinterpellerais en quinzaine.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'ÉLARGISSEMENT DES CONDITIONS  
DE RECRUTEMENT PRÉVUES À L'ARTICLE  
119<sup>QUATER</sup> DU CODE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'élargissement des conditions de recrutement prévues à l'article 119<sup>quater</sup> du Code de la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, un autre dossier important qui faisait partie de l'accord lors de la convention sectorielle 2013/2016 concernait l'élargissement des conditions de l'article 119<sup>quater</sup> du Code de la fonction publique wallonne. Que dit cet article ? Cet article veut permettre à un contractuel engagé à durée déterminée qui serait lauréat d'une épreuve Selor d'avoir l'aptitude d'être nommé à l'emploi qu'il occupe.

En janvier dernier, vous m'avez répondu qu'un groupe de travail de secteur XVI sera mis en œuvre pour examiner les perspectives en vue de faire évoluer l'article 119<sup>quater</sup>, comme stipulé au sein de la convention sectorielle 2013-2016.

Le constat est que de nombreux contractuels sont concernés.

Disposez-vous aujourd'hui des chiffres actualisés ? Pourriez-vous nous donner un suivi de ce dossier et les solutions envisagées ou apportées aux différents aspects juridiques qui avaient été soulevés ?

Qu'en est-il du timing ? Dans quel délai pourriez-vous venir avec cette modification ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme annoncé en début de cette année, comme vous l'avez rappelé, un groupe de travail a été mis en place, lequel a abouti à une proposition en vue de rencontrer le dispositif de la convention 2013-2016. Cette proposition a été présentée par le Kern aux organisations syndicales le 26 avril dernier.

Le texte formalisant l'accord intervenu à l'issue de la réunion a été rédigé et communiqué aux organisations en vue de le soumettre à leurs instances pour validation sur les principes. Vous comprendrez aisément que communiquer sur le contenu des dispositions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord officiel de la part du banc syndical serait tout à fait inopportun.

Je ne peux que regretter, par ailleurs, que certaines informations aient été diffusées indépendamment de tout positionnement définitif des organisations syndicales, espérant toutefois que cette maladresse ne handicape pas la finalisation du dossier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - La réponse n'apporte absolument rien, si ce n'est des éléments factuels d'une communication avec les organisations syndicales le 26 avril, mais il n'y a rien sur le contenu. Il est donc, dans ce cas, difficile de débattre. Je chercherai les informations.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'OBSERVATOIRE DE COINTE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'Observatoire de Cointe ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

**M. Henry** (Ecolo). - Madame la Ministre, la Région wallonne est, depuis quelques années, propriétaire du bâtiment de l'Observatoire de Cointe, à Liège. Cet édifice qui abrite du matériel d'observation astronomique de valeur patrimoniale se trouve, comme précédemment évoqué dans une question écrite, dans un état de délabrement avancé.

Vous vous souvenez sans doute qu'une pétition avait été initiée il y a quelques mois par plusieurs acteurs liégeois pour appeler à la sauvegarde de cet endroit cher

au cœur des Liégeois et véritable emblème patrimonial de la Cité ardente.

Je m'en voudrais par ailleurs de ne pas mentionner les activités de la Société astronomique de Liège, qui mène un réel travail de vulgarisation scientifique et de découverte auprès du public, dont les activités se trouvent ainsi menacées.

Vous m'aviez indiqué, en novembre dernier, qu'un rapport général sur l'état des bâtiments et sur les travaux de conservation à entreprendre devait être établi et qu'un plan d'action serait élaboré en conséquence. Il me revient toutefois que la situation sur place reste préoccupante et nécessite une action rapide, sous peine de dommages irréversibles.

Il me semble important que vous puissiez en ce jour nous préciser les projets du Gouvernement en la matière, dans la mesure où le temps joue contre nous. Je souhaiterais dès lors que vous fassiez le point sur la situation de l'observatoire.

Tout d'abord, le rapport attendu vous est-il parvenu ? Quelles en sont les grandes lignes et conclusions ? Dans le cas contraire, pouvez-vous nous confirmer que le travail est toujours bien en cours et nous indiquer à quelle échéance vous l'attendez ?

Quelles actions le Gouvernement met-il en œuvre afin d'assurer la pérennité de l'observatoire ? Quels travaux seront prioritairement entrepris ? Des interventions sur le site auront-elles encore lieu sous cette législature ?

Avez-vous pris contact avec les initiateurs de la pétition précédemment évoquée afin d'entendre leurs arguments et de les tenir informés de l'état d'avancement du dossier ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je partage les inquiétudes des initiateurs de la pétition à laquelle vous faites allusion. J'ai par ailleurs pris connaissance moi-même du contenu de cette dernière. Je peux vous garantir que je mettrai tout en œuvre pour y répondre de la manière la plus appropriée qu'il soit.

Concernant les résultats des rapports d'expertise, ceux-ci confirment la nécessité d'établir un plan d'action visant la réhabilitation profonde du site dans les plus brefs délais. Il apparaît que des rénovations lourdes sont à envisager, lesquelles doivent être désormais étudiées avec minutie. Compte tenu de l'épure budgétaire que la Région Wallonne s'est fixée, ce dossier sera traité sur base d'une analyse des coûts et bénéfices que représente la réalisation d'une telle entreprise.

Eu égard à la toute récente complétude du dossier, j'ai sollicité la tenue de réunions afin d'envisager plus en détail l'ensemble des hypothèses de travail visant à entrevoir le devenir du site ainsi qu'un rapport détaillant les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles.

À l'heure actuelle, je ne peux spécifier quelles actions visant à assurer la pérennité de l'observatoire seront entreprises. Je peux néanmoins vous garantir qu'il n'est pas envisageable que je puisse laisser cette situation perdurer davantage.

Nonobstant l'urgence que réclame une telle situation, il est nécessaire d'envisager toutes les perspectives avec le plus grand soin, et ce, afin de garantir le devenir du site sur le long terme. Ce type d'entreprise demande du temps, celui-ci étant nécessaire à une prise de décision la plus éclairée possible. C'est pourquoi, après en avoir discuté avec mon administration, j'opterai pour la solution la plus adéquate visant à la conservation et à la réhabilitation de l'observatoire.

Par ailleurs, une chose est certaine, quelle que soit la solution envisagée, des mesures conservatoires à destination du patrimoine à caractère scientifique seront appliquées.

Enfin, la possibilité d'établir un dossier complet en vue du classement de ce bien a été évoquée. Mon homologue du Patrimoine s'est montré disposé à l'envisager. À cet égard, j'ai souhaité que des représentants du ministre Collin, en charge du patrimoine, soient associés aux réunions prochainement organisées.

Soyez certain, Monsieur le Député, qu'il s'agit, pour moi, d'envisager le sort de ce site avec la certitude que le maximum sera fait pour le réhabiliter à de meilleures fins.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse qui confirme la nécessité d'actions d'envergure et très rapides.

Je vous remercie pour l'engagement dont vous faites preuve par rapport à votre volonté d'agir effectivement sur le site et de lui assurer un avenir meilleur.

Je ne suis cependant pas tout à fait rassuré puisque, d'une part, vous ne parlez qu'au futur. Je comprends bien qu'il importe d'examiner les choses, mais, pour l'instant, nous sommes toujours dans la temporisation. Nous savons pourtant qu'il y a une certaine urgence d'action. J'espère donc que cela ne sera pas différé de manière trop importante, en tout cas pour un certain nombre de travaux d'urgence. D'autre part, vous nous dites que ce sera analysé selon un critère coûts-bénéfices, que je peux comprendre, dans un souci de bonne gestion, mais cela ne nous dit pas quel sera le choix de la région et

cela ne nous garantit pas non plus ce qu'il va advenir du site et de sa sauvegarde.

J'espère donc que votre engagement et votre conviction pourront se traduire par des actions à court terme et qui permettent la sauvegarde définitive du site. Il s'agit d'un morceau d'histoire universitaire et scientifique. L'observatoire fait, en effet, partie du patrimoine liégeois. Je pense qu'il est important que cela puisse être le cas. Dès lors, je ne manquerai pas de vous interroger ultérieurement.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE STATUT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut des agents de la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Madame la Ministre, le 20 décembre dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé une note d'orientation relative à la réforme de la carrière des agents du Ministère et des organismes d'intérêt public qui en dépendent.

Cette réforme se base sur des constats généraux, tels que l'allongement de la durée de la carrière et des perspectives de carrière actuellement trop réduites au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour maintenir une motivation suffisante du personnel, notamment au niveau du personnel contractuel.

La réforme de la carrière des fonctionnaires contient différentes mesures. En ce qui concerne les contractuels, dont les perspectives de carrière sont pratiquement inexistantes, deux mesures sont annoncées, à savoir la création d'une carrière d'expert et la création d'une échelle barémique unique, commune aux contractuels et aux statutaires.

Une attention particulière a été accordée aux agents de niveau 3 faiblement qualifiés, en augmentant légèrement les premiers paliers de leur échelle par rapport au salaire minimum garanti.

En outre, la réforme contient également des mesures portant sur la mise en place d'un mécanisme de statutarisation des contractuels par le biais de promotions, d'une expérience permettant aux travailleurs du Ministère de niveaux 2 et 3 âgés de 61 ans d'accéder à un horaire de travail réduit sur base volontaire, tout en gardant leur rémunération inchangée.

Cette mesure sera accompagnée d'embauches compensatoires et visera à participer à une diminution de l'absentéisme.

En tenant compte de la DPR, de la convention sectorielle ou encore du contrat d'administration, une transposition dans la fonction publique wallonne de la réforme réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle envisagée ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous faites référence à la note que le Gouvernement de la Communauté française a déposée en décembre 2017 relative à la réforme de la carrière des agents du ministère et des organismes d'intérêt public qui en dépendent, tout en souhaitant savoir si la réforme menée est envisageable en Wallonie.

La Wallonie s'est elle-même, à mon initiative, dotée d'un projet de réforme de la fonction publique, par l'adoption d'une note de principe fonction publique en date du 21 décembre 2017.

J'ai déjà, à de multiples reprises, évoqué les projets de réforme contenus dans la note au travers des différentes interpellations de vos collègues.

Je peux néanmoins retracer les grandes orientations qui sont en cours de réalisation.

Ainsi, la volonté est d'aller dans le sens d'une performance renforcée au travers d'une organisation adaptée à ses missions, à son contexte et à l'évolution institutionnelle, d'une objectivation des postes d'encadrement et d'une revalorisation de certaines de ces fonctions pour répondre à leur manque d'attractivité.

Le Gouvernement wallon a, lors de ses séances du 9 et 17 mai 2018, approuvé la réforme du cadre.

Cette réforme du cadre s'accompagne d'une optimisation de la gestion des effectifs en place au travers d'un *screening* des charges de travail et de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs en adéquation aux besoins et aux évolutions des missions dans le respect des épures budgétaires imposées.

Par ailleurs, il est également prévu d'accorder des perspectives de carrière pour les membres du personnel contractuel. Ces perspectives s'entendent comme étant d'ordre pécuniaire, mais également administratif. Ainsi, les échelles de traitements seront similaires tant pour les agents statutaires que pour le personnel contractuel. Au même titre que les statutaires, les membres du personnel contractuel pourront avoir accès aux concours d'accession permettant d'accéder à un niveau supérieur. Le dossier est en cours de finalisation et sera déposé tout prochainement sur la table du Gouvernement. Enfin, une analyse est également en cours au niveau de mon administration pour déterminer les fonctions d'encadrement accessibles aux contractuels.

En parallèle, le projet d'une nouvelle carrière est développé. Elle valorisera l'expertise des agents au sein de la fonction publique. Elle s'inscrit dans le cadre du rétablissement d'une égalité de traitement entre les agents de la fonction publique wallonne, à la suite de l'important contentieux dû à la réforme menée par les précédents ministres de la Fonction publique quant à la carrière des niveaux A et B et du constat d'absence de perspectives de carrière en dehors des carrières managériales.

Des mesures relatives à l'épanouissement du personnel sont également contenues dans la note de principe. Ces mesures visent, entre autres, tant le bien-être au travail que la flexibilité du temps et des conditions de travail du personnel en fin de carrière.

Je ne m'étendrai pas plus avant sur ces mesures, elles ont déjà été à de nombreuses reprises développées au sein de votre assemblée en suite d'interpellations de vos collègues.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Un élément me paraissait primordial dans ce développement de question, c'est la possibilité d'avoir une échelle barémique unique, que ce soit pour les contractuels ou les statutaires, puisque j'estime, à juste titre, que deux personnes qui font le même travail avec un statut différent doivent être rémunérées de la même façon. Vous avez répondu en ce sens à la question.

Par ailleurs, je vois que cela avance aussi du côté du Gouvernement wallon puisque, vous l'avez dit, la réforme du cadre a été présentée au Gouvernement le 9 et le 17 mai – c'est donc très récent. On verra comment tout est appliqué au sein de la fonction publique wallonne.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE STATUT DES RECEVEURS RÉGIONAUX »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le statut des receveurs régionaux ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Madame la Ministre, environ 80 receveurs régionaux travaillent actuellement au sein de plus de 230 pouvoirs locaux.

Ce corps de fonctionnaires a été créé en 1934 pour permettre aux petites et moyennes entités de disposer de receveurs professionnels exerçant leur métier à temps plein. À l'instar des directeurs financiers locaux, les receveurs régionaux remplissent leurs missions légales sous l'autorité fonctionnelle de l'autorité locale. Sur le plan statutaire, ils dépendent toutefois de l'instance régionale qui, par la voix du Gouverneur de la province, intervient dans le recrutement, la nomination, la surveillance, les statuts administratif, barémique et disciplinaire des receveurs régionaux.

Les receveurs régionaux wallons sont toujours en attente d'un statut que le Gouvernement wallon doit adopter via un arrêté.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'élaboration du statut des receveurs régionaux ?

Comment la réforme s'opérationnalise-t-elle eu égard au fait que cette matière relève à la fois de votre compétence et de celle de votre homologue, la ministre des Pouvoirs locaux ? Quels en sont les principaux contours ?

Où en est la réflexion portant sur la création d'un service de conseil et d'appui aux pouvoirs locaux au sein du SPW ?

Qu'en est-il de la concertation avec la Fédération des receveurs régionaux ?

Depuis plus de 10 ans, la question du statut des receveurs régionaux alimente l'ordre du jour des commissions parlementaires. Fin novembre 2016, le ministre de l'époque déclarait que l'administration était prête à transmettre le projet de statut.

La spécificité de ce statut – à savoir l'appartenance à la fonction publique wallonne – constitue-t-elle une

richesse ou envisagez-vous en concertation avec votre homologue, la ministre des Pouvoirs locaux, de supprimer ce statut ? Un transfert de statut de receveur régional à directeur financier est-il envisageable ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, laquelle a retenu toute mon attention.

Cependant, je vais être relativement brève dans ma réponse. Un projet de réforme avait été proposé par mes prédécesseurs, ministres des Pouvoirs locaux et de la Fonction publique.

Ce projet fait actuellement l'objet d'une revisite suite au changement de majorité intervenu au sein du Gouvernement.

Les discussions politiques sont avancées et je pense, a priori, qu'un texte pourra être déposé au Gouvernement d'ici la rentrée de septembre. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir plus longuement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

À plusieurs reprises, j'avais interrogé vos prédécesseurs parce que je trouve que la situation des receveurs régionaux est particulière au vu des trois têtes, gouverneur, Région wallonne et le pouvoir communal, qui sont à la « manœuvre ». Je savais que ce texte était à l'étude et mon attention a été attirée parce qu'un recrutement est actuellement réalisé par les différents gouverneurs pour la fonction de receveurs régionaux et je me demandais s'il était opportun de recruter actuellement, si l'on voyait dans un avenir relativement proche une modification de ce statut des receveurs régionaux. C'est donc dans ce cadre que je vous interpellais aujourd'hui.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DE GENRE ET LE RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL GENRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli,

Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la protection des femmes victimes de violences de genre et le rapport intermédiaire du plan d'action national Genre ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Ministre, les femmes victimes de violences et de viols peinent encore aujourd'hui à être entendues et protégées efficacement. Une récente étude qualitative de Vie féminine a mis en évidence la double peine à laquelle elles sont en réalité confrontées quand elles tentent d'échapper à une relation destructrice ou une situation violente, ou quand elles entendent déposer plainte et faire cesser la violence dont elles sont victimes.

Les femmes victimes de violences et de viols peinent encore aujourd'hui à être entendues et protégées efficacement. Une récente étude qualitative a mis en évidence cette difficulté.

En Belgique, d'après le blog « stop féminicide », en 2017, 20 % des féminicides, donc 8 sur 39, ont eu lieu alors que la presse mentionne que la police avait connaissance des faits de violence antérieurs au meurtre sans qu'aucune protection efficace n'ait été proposée aux victimes.

Les chiffres pour le début de cette année, entre janvier et mars 2018, sont encore plus importants, puisque l'on est là à un tiers, 33 % : cinq féminicides sur 14 avaient été précédés de faits connus par la police, mais aucune protection n'avait été assurée, faute de suivi par les parquets, mais aussi en première ligne, faute de réponse adéquate de la police.

Un constat alarmant est donc que la police ne prend pas systématiquement les plaintes des victimes de violences, ce qui est dû, et c'est tout aussi grave, à une banalisation de la violence, au poids de la responsabilité que l'on fait peser sur la victime ainsi qu'à une méconnaissance ou à une non-reconnaissance des violences.

Nous ne parlons pas ici de cas isolés, mais bien d'un problème structurel entraînant un traitement aléatoire et arbitraire dans l'écoute, la protection, le traitement et le suivi des femmes victimes de violences machistes.

Vous partagerez probablement l'avis de Vie féminine qui met en avant que « ce traitement aléatoire a des conséquences à court et long terme : absence de protection et non-respect du droit des femmes. La tolérance des violences faites aux femmes amplifie d'une certaine manière leur non-reconnaissance et sous-entend que ces violences peuvent se poursuivre en toute impunité. Ajoutons le faible taux de suites judiciaires qui pourrait expliquer la réticence de la police à prendre note de ces plaintes. »

Le rapport de Vie féminine pointe également du doigt « le manque flagrant de coordination dans la lutte contre les violences entre les différents niveaux de pouvoir politique, la justice et la police. »

On peut également souligner que la Convention d'Istanbul, qui a été ratifiée par la Belgique en 2016, oblige l'État à mettre en place des politiques intégrées, au sein desquelles tous les niveaux de pouvoir et tous les acteurs sont coordonnés et disposent de moyens adéquats. Parmi les articles de la convention, plusieurs visent le rôle de la police et ne sont pas respectés. Or, cette convention considère que l'État signataire devient responsable des violences s'il ne met pas tout en œuvre pour les enrayer.

Vie féminine conclut donc qu'« il faut considérer les violences faites aux femmes comme une responsabilité collective et non plus comme des faits isolés renvoyés aux responsabilités individuelles afin de concrétiser enfin des engagements politiques et budgétaires cohérents et conséquents ».

Pouvez-vous me préciser, Madame la Ministre, en quoi la Région wallonne a pu agir sur une série de mesures qui concernent les dénonciations de fait ? Dans le plan d'action national Genre, je pense en particulier aux mesures 1, 22, et 72, 77, 79, 86.

La Région wallonne doit notamment collecter des statistiques genrées sur l'ensemble des formes de violence visées par le plan d'action national et les transmettre à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Elle doit également organiser des formations continues spécifiques concernant les mariages forcés, les violences liées à l'honneur, la violence entre partenaires, la violence sexuelle et les mutilations génitales féminines.

Elle doit aussi organiser des formations pour les médecins généralistes tant en ce qui concerne la violence entre partenaires que la violence sexuelle, tant pour repérer la violence que pour la signaler adéquatement et enfin pour intervenir adéquatement.

Quelles sont les actions menées et, surtout, avec quel impact ?

Une mesure importante est l'évaluation et la transposition des trois protocoles d'accord en matière d'assistance aux victimes, conclus le 5 juin 2009, entre le Fédéral et notamment la Région wallonne. Cette mesure est annoncée comme en cours dans l'évaluation du plan d'action national. Pouvez-vous préciser où elle en est ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en matière de statistiques genrées, plusieurs avancées peuvent être soulignées en ce qui concerne le travail réalisé par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, l'IWEPS, et la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux et de l'action sociale, la DGO5.

La première avancée concerne la prise de conscience, par une série d'opérateurs de terrain, de la nécessité de revoir leur collecte de données afin de pouvoir ventiler celles-ci selon le sexe. Cette avancée s'inscrit également dans le cadre du plan Gender Mainstreaming, initié par le Gouvernement wallon dès février 2015.

La deuxième avancée porte sur la rationalisation de deux plaquettes statistiques genrées sur différentes formes de violences diffusées par l'IWEPS et la DGO5, en février 2016 et en novembre 2016.

Enfin, le travail de *reporting* des difficultés sur le terrain a donné lieu à l'introduction, en janvier 2017, dans le code wallon d'une mesure concrète concernant la récolte, par les maisons d'accueil spécialisées, de données annuelles en matière de violences, et ce, conformément à la Convention d'Istanbul, en particulier l'alinéa 8 de l'article 97 du code.

Concernant les formations continues, les pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales bénéficient d'une subvention wallonne afin de dispenser 60 jours de formation par an sur les violences entre partenaires à destination des professionnels qui accompagnent des personnes victimes ou auteurs de violences entre partenaires. Ces formations comportent un module initial de trois jours visant à comprendre les mécanismes des violences conjugales et intrafamiliales et trois modules relatifs à l'intervention auprès des victimes, y compris dans des processus de dévictimisation ; auprès des auteurs, dans des processus de responsabilisation ; et auprès des enfants exposés. En 2015, 362 personnes ont été formées par les pôles de ressources. En 2016, 465 personnes ont suivi ces formations, y compris les formateurs de Télé-Accueil, pour le numéro 107, dans le cadre de la collaboration permettant d'assurer une écoute continue sur la ligne Écoute Violences conjugales.

Fin 2015, une nouvelle offre de formation a été développée et testée par les pôles de ressources. Il s'agit d'un module d'un jour destiné aux professionnels de première ligne non spécialisés et visant à détecter et orienter les situations de violences entre partenaires. En 2016, 17 journées de cette formation ont été réalisées. En 2017, 17 journées de cette formation ont aussi été programmées.

Des modules de sensibilisation et des formations sur les violences entre partenaires sont donnés par la Société scientifique de médecine générale, SSMG, pour les médecins généralistes. Deux modules de sensibilisation ont été réalisés. Ils ciblent le diagnostic précoce et l'accompagnement des situations de violences conjugales ainsi que la prise de conscience par le médecin généraliste de son rôle dans le cadre de cette problématique. Dix modules de sensibilisation ont été organisés de février 2015 à septembre 2016, avec un total de 115 participants. La formation s'adresse aux médecins généralistes déjà sensibilisés et/ou motivés par une formation plus approfondie et leur permet d'acquérir les compétences nécessaires en vue d'une prise en charge efficiente des situations de violences conjugales.

Avec le soutien de la Wallonie, la Société scientifique de médecine générale a récemment mis à jour le guide de pratique clinique qui s'appelle *Détection des violences conjugales*, destiné aux médecins généralistes. Ce guide a été validé en décembre 2017 par le CEBAM, le Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine. La Société scientifique de médecine générale a démarré la réalisation de recommandations sur la détection de violences sexuelles en médecine générale en octobre 2017. Ces recommandations devraient être finalisées en octobre 2019.

Le GAMS, Intact et les stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines bénéficient de subventions wallonnes pour donner des formations sur les MGF à tous les professionnels de première ligne.

Enfin, l'ASBL La Voix des femmes bénéficie d'une subvention wallonne pour former les professionnels, en priorité les officiers d'État civil, sur la thématique des mariages forcés et des violences liées à l'honneur. Des formations de deux jours sont programmées dans chaque province wallonne entre septembre et novembre 2018.

Concernant la mesure 120 du PAN qui porte sur les protocoles d'accord en matière d'assistance aux victimes, d'après le tableau interne de suivi des mesures, un groupe de travail intercabinets s'est réuni en 2016 en vue de rédiger un accord de collaboration. Ces travaux se sont terminés en février 2017. Pour plus d'informations, je vous invite à prendre contact avec le ministre de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, qui pilote cette mesure, Rachid Madrane.

Aux différents niveaux de pouvoir, et particulièrement en Wallonie, les acteurs de terrain ne ménagent, en effet, pas leur peine pour briser chaque jour un peu plus la loi du silence. On ne peut que s'en réjouir et les accompagner.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour sa longue réponse. J'entends bien un certain nombre d'actions et de chiffres qui datent déjà un peu. J'espère donc qu'il y aura moyen d'avoir une mise à jour un peu plus récente.

En ce qui concerne le protocole d'accord, j'irai vers le ministre en charge des maisons de justice.

Il me revient qu'il est important de travailler sur le rôle de la police de première ligne. Les services d'aide aux victimes manquent encore cruellement de formation. Malgré les jours évoqués, c'est trop peu pour faire prendre conscience de l'ampleur du problème et de la réponse adéquate qui doit être apportée pour les femmes. C'est particulièrement intolérable d'entendre ces chiffres particulièrement élevés de personnes qui n'ont pas été protégées, alors qu'elles avaient déjà appelé à l'aide. C'est une situation que l'on ne peut plus accepter.

Je vous remercie toutefois pour votre action en la matière.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales :

- Mme Bonni, sur « l'étude actuarielle relative à la future assurance autonomie » ;
- Mme Bonni, sur « les mesures concernant les Services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté » ;

- Mme Lambelin, sur « les nouvelles formes d'addiction » ;
- Mme Morreale, sur « l'évaluation du dispositif « Écoute violences conjugales » » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales :

- Mme Tillieux, sur « les négociations avec le secteur du non-marchand » ;
- Mme Nicaise, sur « la concurrence déloyale dans le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) » ;
- Mme Lambelin, sur « le taux important de suicide chez les personnes âgées » ;
- Mme Nicaise, sur « le portail fédéral unique d'accès aux données médicales pour les citoyens » ;
- M. Hazée, sur « la concrétisation de l'Observatoire économique des marchés publics » ;
- M. Hazée, sur « la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 14 heures 59 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Matthieu Daele, Ecolo  
M. Jean-Marc Dupont, PS  
Mme Véronique Durenne, MR  
Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
Mme Déborah Gérardon, Présidente  
M. Philippe Henry, Ecolo  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
Mme Anne Lambelin, PS  
Mme Carine Lecomte, MR  
M. Nicolas Martin, PS  
Mme Isabelle Moinnet, cdH  
M. André-Pierre Puget, Indépendant  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Véronique Salvi, cdH  
Mme Éliane Tillieux, PS  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CEBAM	Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine (médecine basée sur les preuves)
CHR	centre hospitalier régional
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CPAS	centre public d'action sociale
CRI	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DPR	Déclaration de politique régionale
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETA	entreprise de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
FEMA	Fédération Multisports adaptés
GAMS	Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles
GHDC	Grand hôpital de Charleroi
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children (enquête sur les comportements des enfants d'âge scolaire en matière de santé)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes
MGF	mutilation génitale féminine
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
OIP	organisme d'intérêt public
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONU	Organisation des Nations unies
PAN	Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SSMG	Société scientifique de médecine générale
SPW	Service public de Wallonie
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
UCP	Union chrétienne des pensionnés (devenu Énéo, Mouvement social des aînés)
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
VUB	Vrije Universiteit Brussel